MASTER NEGATIVE
NO. 93-81202-17

AUTHOR:

POLAIN, MATHIEU LAMBERT

TITLE:

HENRI DE DINANT...

PLACE:

LIEGE

DATE:

1843

Master Negative #

93-81202-17

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

949.3L62 Polain, Mathieu Lambert, 1808-72
Z
Henri de Dinant histoire de la révolution communale de Liège, au XIIIe siècle 1252-1257.
Liège 1843. O. 111p.

346998 No. 2 of a volume of pamphlets.

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

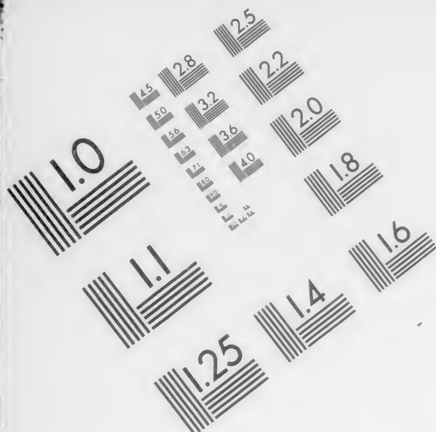
FILM SIZE: 35 REDUCTION RATIO: 14x
IMAGE PLACEMENT: IA IIA IB IIB
DATE FILMED: 3-26-93 INITIALS Susan
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

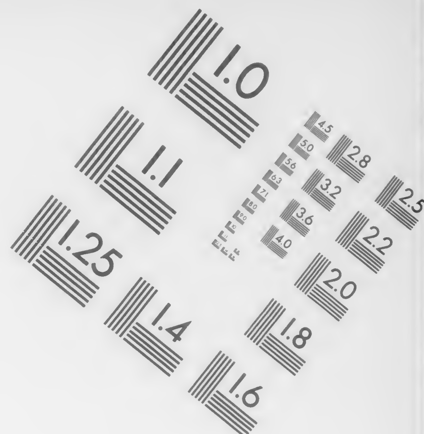


AIIM

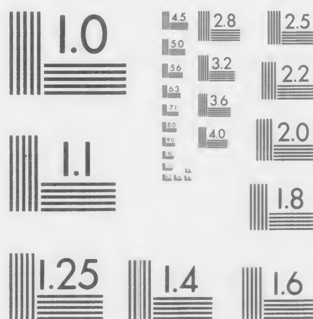
Association for Information and Image Management

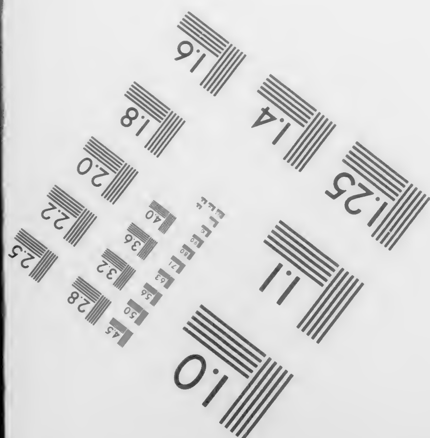
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202

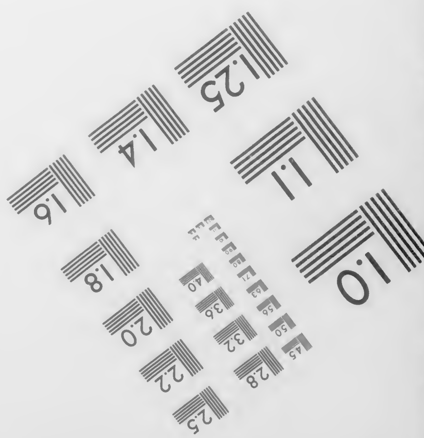












MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

No. 2

HENRI DE DINANT.

Déposé conformément à la loi.

M. L. P.

HENRI DE DINANT.

HISTOIRE DE LA

RÉVOLUTION COMMUNALE

DE LIÉGE, AU XIIIe SIÈCLE,

1252-1257,

PAR

M. L. POLAIN,

Docteur en philosophie ès lettres, Conservateur des Archives de la province de Liége, Correspondant des comités historiques du ministère de l'Instruction Publique en France, professeur de littérature française et d'histoire politique moderne à l'École de commerce à Liége.



LIÉGE.
FÉLIX OUDART, IMPRIMEUR.

1845

A MONSIEUR VILLEMAIN,

Ministre de l'Instruction Publique en France.

Hommage respectueux de l'Auteur.

Il faut que l'historien se complaise à peindre plus qu'à analyser, sans cela les faits se dessèchent sous sa plume.

BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne*, préface.

L'histoire n'est point un ouvrage de philosophie, c'est un tableau; il faut joindre à la narration la représentation de l'objet, c'est-à-dire qu'il faut à la fois dessiner et peindre.

CHATEAUBRIAND, *Études historiques*, préface.

I.

Robert de Langres, évêque de Liége, était mort le 16 octobre de l'an 1246, et, depuis près d'une année, le siége demeurait vacant. Le plus grand désaccord régnait parmi les chanoines du chapitre de St.-Lambert touchant l'élection du nouvel évêque. Dans la première assemblée tenue à cet effet, ils ne choisirent pas moins de douze candidats; enfin, les suffrages se réunirent sur les deux principaux d'entre eux : Henri de Gueldre et Eustache de Rethel.

2

Le peuple de Liége eût préféré ce dernier que recommandaient son affabilité et sa douceur; de plus, il appartenait au lignage de l'évêque Hugues de Pierrepont qui avait vaincu les Brabançons à la warde de Steppes, cette grande victoire populaire dont les bourgeois gardaient avec orgueil le glorieux souvenir (1). Henri de Gueldre, au contraire, était détesté de tous, grands et petits; on ne l'appelait dans la cité que Henri de Montfort ou Henri l'allemand. C'était, disait-on, un homme qui tenait en grand mépris les pauvres gens des communes. Ses ancêtres avaient trahi les Liégeois à la warde de Steppes, après en avoir été aidés plus d'une fois contre les ducs de Brabant. On ne manquait pas d'ajouter, que les gens du duché de Gueldre étaient presque toujours en guerre avec ceux de Liége (2).

Ces propos et beaucoup d'autres encore, étaient répétés publiquement dans les rues; mais Henri avait de puissants amis à Rome et à la cour des Othon;

(1) Il estoyt bon et estoyt cusin a bon Hue de Pierpont qui fist li vengeanche del warde de Steppes. *Chronique inédite de* JEAN D'OUTREMEUSE. V. sur cet historien la notice que j'ai publiée dans mes *Mélanges historiques et littéraires*. Liége, 1839, in-18.

(2) JEAN D'OUTREMEUSE.

peu de temps après, malgré la vive opposition qui se manifestait contre lui, il reçut du pape sa confirmation à l'évêché et l'empereur lui accorda ses lettres d'investiture.

Henri était fils de Gerard III, comte de Gueldre, et de Marguerite de Brabant. Trop jeune pour recevoir l'ordre de prêtrise, il obtint une dispense du souverain pontife, afin de pouvoir gouverner ses États; aussi, ne l'appela-t-on d'abord que *l'élu de Liége* (1). C'était un seigneur peu propre aux fonctions spirituelles qu'on venait de lui conférer. Incapable de modérer ses passions, il se prostitua dans les débauches les plus honteuses, se livra à d'odieuses représailles contre son peuple, dilapida les biens de l'Église, et fit trafic des bénéfices, les donnant au plus offrant ou comme prix de quelque infamie. Chevalier plutôt que prêtre, il fut continuellement en guerre avec ses voisins et ses sujets. Il aimait le luxe et la parure, et ne se montrait en public que vêtu de riches fourrures et couvert de

(1) Juvenis moribus et ætate... leodiensem dispensativè rexit ecclesiam. V. HOCSEM, apud CHAPEAUVILLE, vol. 2, p. 276. —Vir nobilis quidem genere, sed degener moribus, sanguinolentus; lascivus et avarus. ZANTFLIET, apud MARTENE, *Amplissima collectio*, vol. V., p. 103.

bijoux précieux. Enfin il était peu instruit et savait à peine lire (1).

Le règne de ce prince devait être l'un des plus orageux de notre histoire. C'est alors que commencèrent les révolutions dont la ville de Liége fut le sanglant théâtre pendant près de cinq cents années. Mais, afin de mieux comprendre les événements qui vont suivre, il est nécessaire de jeter un coup d'œil en arrière et de bien déterminer l'état de la cité à cette époque et la condition sociale de ses habitants.

Les premières chartes stipulant des priviléges en faveur de la bourgeoisie liégeoise, datent de la fin du douzième siècle. En 1198, l'évêque Albert de Cuyck, qui s'était endetté envers le comte de Hainaut dans les démarches qu'il dut faire pour assurer son élection, trouva moyen de prélever une assez forte somme en accordant à ses sujets une charte, où il ne fit, il est vrai, que consacrer des coutumes et des franchises dont jouissaient déjà les bourgeois, mais que ceux-ci

(1) Horas canonicas, maximè cum eas nescias et illiteratus existas prætermittens, laïcalibus et interdum purpureis vestibus te induis, zonis argenteis et deauratis uteris : ita quod te non prælatum sed potiùs militem repræsentas. *Epistola Gregorii papæ Henrico episc. leodiensi, apud* Hocsem, *t.* 2. Chapeavilli, p. 302.

ne furent pas fâchés de voir sanctionner par le prince d'une manière authentique et solennelle. Ces libertés, presque aussi anciennes que la cité elle-même, se composaient de traditions plus ou moins effacées du régime municipal romain, fondues avec la loi Salique et les Capitulaires des rois Carlovingiens; aussi, la réunion des différentes dispositions du droit coutumier de Liége, était connue autrefois chez nous sous le nom de *loi Charlemagne*.

La grande Charte d'Albert de Cuyck, confirmée, l'an 1208, par l'empereur Philippe II, et renouvelée trente ans plus tard par Henri VII, renfermait les points suivants qui devinrent comme le fondement du droit public liégeois (1).

Les *Citains* ou bourgeois ne doivent ni tailles, ni écots, ni services militaires, ni aucune chevauchée, même pour les biens qu'ils possèdent à la campagne. Si quelque château de l'Église ou quelque maison fortifiée est assiégé ou envahi, l'évêque doit rassembler ses gens d'armes, ses chevaliers, ses hommes de fief et les surséants du plat pays pour faire réparer le dommage.

(1) On trouve cette charte dans le *Recueil des Édits*, *etc.* de Louvrex, et dans la plupart des historiens liégeois.

Quand l'évêque prévoit que la guerre s'étendra au-delà de quinze jours, espace de temps pendant lequel il est obligé de la faire seul avec ses gens, il doit en informer les bourgeois de Liége et les engager à se tenir prêts, afin de lui porter secours après l'expiration de la quinzaine.

Alors, il envoie dans la cité l'avoué de Hesbaye, accompagné de quarante chevaliers, pour y recevoir l'étendard de Saint-Lambert et prêter serment de bien le garder ou de mourir en le défendant. Les bourgeois tiennent ensuite la campagne avec l'évêque, jusqu'à ce que justice soit obtenue et le forfait amendé à l'honneur de l'Église.

Aucun voué ne peut exiger de taille ou de service des bourgeois sous quelque prétexte que ce soit. Ils ne sont justiciables que des échevins, leurs juges naturels, et ne peuvent être soumis au tribunal de la Paix ou à tout autre justice exceptionnelle. Pour les arrêter, il faut un jugement préalable des échevins.

On ne peut confisquer les biens d'un criminel, ils appartiennent de droit à sa femme et à ses enfants. Quand un serf meurt à Liége, sa femme et ses enfants sont également ses héritiers.

Il n'est point permis au Mayeur ni aux échevins d'entrer dans une maison de la cité ou de la banlieue,

quelque chétive qu'elle soit, si ce n'est du consentement de celui qui l'habite. Ce droit d'asile s'applique également aux églises, aux tavernes et aux maisons claustrales.

Les bourgeois de Liége sont gens libres et servent de témoins en cette qualité; on ne peut les attraire en justice dans les huit jours qui précèdent ou qui suivent la Noël, les Cendres et les Pâques.

Aucun *afforain* (étranger), aucun champion n'a le droit d'appeler un bourgeois en champ-clos pour venger son injure; s'il a quelques prétentions à faire valoir, il doit les exposer devant l'échevinage.

Enfin cette charte précieuse détermine le prix des objets les plus nécessaires à la subsistance du peuple.

Liége offrait alors l'aspect général des villes de la Belgique au moyen-âge; elle était entourée de remparts et de bastions et renfermait dans son enceinte quelques grands édifices tels que des églises, des monastères, un hôtel-de-ville, le palais de l'évêque et la maison des échevins ou le *Destroit*. Elle était, en majeure partie, peuplée de marchands et d'artisans, venus là pour s'abriter, derrière ses fortes murailles, contre les vexations et la rapacité des seigneurs féodaux vivant dans les campagnes. Les rues, non pavées, étroites, tortueuses, inégales, se compo-

saient d'habitations peu élégantes et presque entièrement bâties de bois. Chaque profession, placée sous le patronage de quelque saint, occupait une rue ou un quartier séparé; ici étaient les rues des foulons, des febves, des boulangers, des bouchers; là celles des cloutiers, des tanneurs, des pêcheurs, des drapiers et des tisserands (1). Les ouvriers des mêmes métiers formaient des confréries, des corporations organisées séparément, ayant à leur tête des *Gouverneurs* ou doyens; mais elles ne possédaient pas encore de bannières particulières, elles n'obtinrent ce privilége qu'en 1297 (2).

Au commencement du treizième siècle, la cité était divisée en six grands *Vinâves* ou quartiers, distingués les uns des autres par leurs blasons et leurs cris d'armes. C'étaient le quartier de l'Ile, ceux du Marché, de Souverain-pont, appelé autrefois Neuvice, de Saint-Johanstrée, de St.-Servais et des Des Prez.

(1) C'est aussi le tableau que fait des villes du nord de la France, M. Tailliar, dans son excellent livre : *De l'affranchissement des communes*, etc. Cambrai, 1837, in-8°.

(2) Fisen, Historia leodiensis, pars 2a, p. 35. V. aussi *Aynechon et Falloz ou le duel de la place-verte* dans nos *Récits historiques*, 3e édit. Bruxelles, 1842, in-8°.

Les habitants de ces vinâves, à l'exception du dernier, se divisaient en *grands* et en *petits*. (1).

Les *grands* étaient les riches bourgeois qui suivaient les chevaliers à la guerre et les aidaient même, au besoin, dans leurs entreprises contre le bas peuple. La plupart d'entre eux, gros marchands trafiquant dans les *halles*, oubliant peu à peu leur modeste origine, se faisaient vaniteusement appeler *seigneurs*. Ils portaient des vêtements de couleurs verte et grise, relevés sur les épaules d'une étoffe bigarrée, à la manière des bannerets. Ceux qu'on appelait les *petits* étaient les artisans des communs métiers, vaste assemblage de douleurs et de misères, gens opprimés de tout temps par les nobles, ayant sans cesse à redouter de nouvelles taxes ou des amendes qui les ruinaient, en proie à tout ce que l'arbitraire et le despotisme offrent de plus odieux (2).

(1) Et soiez véritablement informeis qu'il avoit a cely temps et encors at a présent six vynaules a Liége, quy avoyent et encor ont al temps présent, blazon et cry d'armes. J. de Hemricourt, *Miroir des nobles de Hesbaye*. Bruxelles, 1673, in-fol. p. 209. — Fisen, pars 2a, pag. I.

(2) Ceis borgois on nommoit les *grans*, et les gens laburans des commons mestiers, on nommait les *petits*. *Ibidem* — Omnis civitas in optimates divisa erat et plebeios. Illos passim *Parvos* scriptores nostrates appellant : illos vernaculi *Magnos* vel insignes indigitant. Fisen, *ibidem*.

Mais que pouvaient ces malheureux sans chefs, sans argent, contre la puissante noblesse qui vivait à cette époque au pays de Liége? Un chroniqueur, presque contemporain, assure qu'il s'y trouvait alors cinq à six cents chevaliers dont la guerre était l'unique occupation, et qui *poursuivaient* partout joûtes et tournois afin d'y recueillir honneur et profit (1). Ces chevaliers avaient un nombreux train d'écuyers et d'hommes d'armes, et pouvaient, au besoin, former une armée toute bardée de fer, qui eût facilement écrasé la faible *piétaille* des communes.

La plupart de ces nobles habitaient le vinâve des Des Prez, séparé de la cité par la Meuse, et solidement fortifié contre les attaques imprévues de la bourgeoisie. Ils avaient fait construire, le long de la rivière, une haute muraille, dans laquelle il y avait deux portes massives avec des ponts-levis, l'une devant la rue des tanneurs, l'autre devant celle des pêcheurs. De la sorte, ils pouvaient, à volonté, empêcher les communications entre les deux rives

(1) Ilh at le plus de temps eut continuellement en dit pays cinq ou scieiz cens chevaliers demorans qui parsievoyent les armes et l'oneur du monde. HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hesbaye*, p. 2.

du fleuve et se retrancher dans leur vinâve (1).

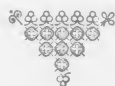
Ces précautions étaient nécessaires : les nobles, occupant seuls toutes les dignités du pays, avaient plus d'une fois abusé de leur pouvoir. C'était parmi eux que l'on élisait les échevins, magistrats qui n'étaient pas seulement des juges, mais qui gouvernaient aussi la cité. Chaque année, ceux-ci choisissaient dans leur corps les deux chefs de la commune, alors appelés *maîtres à temps* et connus plus tard sous le nom de bourgmestres. Ces hommes, presque toujours imbus des préjugés de leur caste, avaient en profond mépris les pauvres artisans et autres gens des métiers. Tenant la bourgeoisie dans un état de vasselage fort dur, ils y fomentèrent, peu à peu, ces ressentiments profonds, ces haines concentrées, dont ils furent plus tard les victimes au milieu des émeutes et des insurrections de la populace (2).

(1) Ly vinaule delle chachie delle Preit at tosjours de temps anchiens esteit warni de bonne chevalerie, et avoient bonne fermeteit de leur costeit et bon pont leviche et assy bonne porte et forte par devers eaz alencontre de cheaz de Liége, et encors y est ly fermeteit al devant de peixheuruwe. HEMRICOURT, *Miroir des nobles*, p. 209.

(2) A cely temps (1247), estoit li gouvernanche del citeit de

L'Église avait bien tenté quelquefois de mettre un terme à cet immense désordre social, mais elle ne l'avait essayé que faiblement et s'était même presque toujours alliée avec la noblesse contre la bourgeoisie. Dès l'avénement de Henri de Gueldre les choses changent complétement de face : à côté de ces deux grands pouvoirs qui s'étaient jusqu'alors partagé la richesse et les honneurs, il en naît un troisième plus fort, plus énergique qui finit par les dompter et reste seul maître à son tour.

Liége fait par les grans et nobles si que altre fois dit est. Car ilh n'avoit homme à Liége de la commone, ja tant fort riche d'avoir ne puissant d'amis, quy osast la parleir de chouse quy appartenoit al gouvernanche del citeit ne soy entremelleir. Et estoient tenus desous piés en servage des esquevins, et des nobles et des clercs, car de leur eauz n'astoit nuz. JEAN D'OUTREMEUSE.



II.

A cette époque (1252), vivait à Liége un homme qui joue un grand rôle dans les événements que nous allons raconter. Il était connu sous le nom de Henri de Dinant; les bourgeois le disaient né dans cette ville de parents nobles qui vinrent par la suite s'établir à Liége, on ne sait pour quel motif. C'était un jeune seigneur de bonne mine, parlant volontiers aux gens des petits métiers et s'en faisant toujours écouter avec plaisir, car il les entretenait de leurs priviléges qu'on n'observait point, des statuts de la

cité qu'on paraissait mettre en oubli, et leur expliquait souvent en langage vulgaire la belle charte que leurs pères avaient achetée de l'évêque Albert de Cuyck, et que les échevins se gardaient bien de leur faire connaître, de peur qu'elle n'éveillât dans l'esprit des petits des idées de liberté que ces magistrats avaient si grand intérêt à étouffer (1).

Henri de Dinant échauffait ainsi l'imagination des bourgeois, et les préparait insensiblement à secouer la tyrannie des nobles et des clercs, sous laquelle ils gémissaient depuis tant d'années. Une figure expressive, un caractère noble et élevé, un courage à toute épreuve, une éloquence entraînante le rendirent bientôt l'idole du peuple. Il ne fallait plus au futur tribun qu'une occasion favorable pour exécuter ses vastes projets; des circonstances fortuites, et qu'il sut habilement exploiter, le rendirent enfin maître des destinées de son pays.

Gérard de Vinalmont, varlet d'un chanoine de Saint-Lambert, ayant eu querelle sur la place du Marché avec un certain Renier de Féronstrée, ra-

(1) *Chroniques manuscrites.* — JEAN D'OUTREMEUSE. — FISEN. — HOCSEM, *passim.* — Corn. ZANTFLIET apud MARTENE *Amplissima collectio,* tom. V. page 99.

massa la première pierre qu'il trouva sous la main et en asséna un coup violent sur la tête du bourgeois, qui tomba sans connaissance à ses pieds (1).

A l'aspect de cet homme renversé, le visage couvert de sang, la populace pousse un cri de vengeance et se met à la poursuite de l'assassin. Mais Gérard, se précipitant aussitôt vers l'église des frères-mineurs, y arrive heureusement avant qu'on ait pu l'atteindre, et nul n'osa le suivre dans le moustier.

Sur le marché, les clameurs continuaient; un rassemblement nombreux entourait le corps de la victime et lui prodiguait des secours, tout en blasphémant contre le meurtrier qui, grâce au droit d'asile, allait échapper à la justice civile des échevins. De la maison du Destroit où ils siégeaient, ceux-ci avaient été témoins de l'affaire et venaient d'arriver sur le lieu du crime; fiers de leur autorité, excités d'ailleurs par les imprécations de la foule, ils oublièrent les immunités ecclésiastiques, consacrées par les anciennes chartes du pays, et, ordonnant à ceux qui les accompagnaient de briser les portes du temple, ils s'avancèrent vers le maître-autel où Gérard se tenait

(1) Et tant que Gerard a pris 1 pire en sa main et ferit Renier en la tieste qu'il a fait renverseir a terre. JEAN D'OUTREMEUSE. — HOCSEM. — JOANNES PRESBYTER, apud CHAPEAUVILLE.

cramponné. Ce fut à grand'peine que les frères-mineurs, furieux de cette violation de leurs priviléges, parvinrent à refouler la multitude au dehors et à retirer le coupable de ses mains (1).

La coutume de Liége portait que les chanoines avaient seuls la juridiction sur leurs serviteurs; mais les échevins, voyant l'effervescence populaire, et contents de pouvoir porter ce premier coup à l'autorité de l'Église, revinrent au Destroit où ils condamnèrent Gérard de Vinalmont au bannissement. La sentence fut immédiatement criée au perron (2).

Cependant Renier de Féronstrée n'était point mort, et, d'après les statuts, celui qui blessait un bourgeois avec un couteau ou tout autre arme, devait seulement payer un voyage de Ven-

(1) Et li maires avecq les esquevins alent après et debrisent les usseriers et les portes del englise des cordeliers et querant Gerard, qui vat muchier sus le grand alteit, mais ne lui valu 1 denier, car ilh le prisent là. Atant vinrent li moines, si ont Gerard rescossé et ont bien battu le maire, les esquevins et leur maisnie et tout fors bouteit. JEAN D'OUTREMEUSE.

(1) Si vont la meisme Gerard forjugeir et proclameir al peron, et che fust contre le loy. JEAN D'OUTREMEUSE. — Scabini hunc contrà canonicorum privilegia proscripserunt. HOCSEM page 280.

dôme et vingt-cinq sols d'amende; le *Wehrgeld* ou la compensation pécuniaire était même encore admise pour le meurtre, lorsque les parents de la victime y consentaient (1). D'ailleurs, le jugement violait les priviléges des chanoines, et ceux-ci adressèrent aussitôt leurs plaintes à Henri de Gueldre, qui excommunia les échevins, et jeta l'interdit sur la ville jusqu'à ce qu'on eût amendé suffisamment le dommage.

Dans l'entretemps, l'empereur Guillaume, étant à Maestricht, y rendit, à la prière de l'élu, un décret qui annulait la sentence des juges et leur ordonnait de se désister de toute poursuite contre Gérard de Vinalmont (2); mais, ces ma-

(1) ANCIENS STATUTS DE LA CITÉ, dans les archives du *grand greffe des échevins*, au dépôt de Liége. On lit aussi dans HEMRICOURT, plusieurs passages qui montrent que le *wehrgeld* existait encore de son temps chez nous. D'après les *records* des échevins, conservés aux archives de la province, la compensation pécuniaire pour le meurtre aurait subsisté bien plus tard encore, et même jusqu'au seizième siècle.

(2) Charte de *Guillaume*, conservée aux archives de la province. Cette charte ne porte point de date, mais elle est de l'indiction XI, qui, d'après les Bénédictins, correspond à l'an 1253. Les archives de l'ancien chapitre de St.-Lambert, renferment plusieurs chartes de Robert de Langres et de l'empereur Guillaume, relatives aux immunités ecclésiastiques.

gistrats refusèrent d'obéir, et l'interdit continua de subsister pendant plusieurs mois encore.

Au milieu de ces troubles et de ces désordres de toute espèce, Henri de Dinant n'avait pas un instant perdu de vue ses projets d'affranchissement; il tenait, avec ses amis et ses affidés, des conciliabules secrets où l'on parlait journellement des libertés populaires et des meilleurs moyens à mettre en œuvre pour établir une bonne commune où les petits ne seraient plus à la merci des grands; il irritait ou calmait à son gré les passions de la multitude et savait lui imprimer la marche la plus favorable au succès de ses desseins. Grâce à ses conseils, tantôt les bourgeois aidaient la noblesse, tantôt ils se jetaient dans le parti du clergé, et, de la sorte, ils affaiblissaient peu à peu, l'une par l'autre, ces deux puissances rivales (1).

Un second événement, à peu près semblable au premier, eut lieu le 25 octobre de l'an 1253

(1) Et Henris li esluit les excomegnat, par tout la citeit getat l'enterdit por le fait et por l'engliese qui fut brisie, qui durat bien XVII mois et plus, dont multipliat grant melancolie et dissension. Car Henris de Dynant y brassat merveilhes, l'une fois contre li esluit, l'autre contre les nobles, et l'autre contre les clers, et ilh estoit bien creu. Jean d'Outremeuse.

Ernekin de Vilhanche, maire d'Awans en Hesbaye, tua d'un coup de couteau, sur le marché, Anseaux de Warnant, bourgeois de Liége, et le coupable sortit de la ville, sans que personne fit mine de s'opposer à son évasion.

Un tumulte effroyable suivit le départ d'Ernekin; des groupes menaçants se formèrent tout-à-coup dans les environs du Destroit et de la Cathédrale, et l'on eût dit qu'il se préparait une violente émeute (1). Henri de Dinant était arrivé, l'un des premiers sur le lieu de la scène; il écoutait attentivement tout ce qui se disait, puis, quand il vit les esprits bien montés, il fit signe qu'il voulait prononcer quelques mots: « Par Saint-Lambert, notre patron, s'écria-t-il, ne voilà-t-il pas, mes maîtres, une belle cité que celle où l'on peut commettre impunément de tels crimes? Notre élu ne vaut pas un denier, puisqu'il laisse ainsi violer nos franchises et ne tire aucune vengeance des affronts que nous recevons chaque jour. Mais, qu'attendre de ce ribaud qui ne pense qu'à ses plaisirs? Allons lui remontrer

(1) Hinc magnus clamor popularis exoritur, quod libertas loci deperit propter negligentiam præsidentis. Hocsem, p. 281.

ceci pourtant, et voyons ce qu'il décidera...(1)».

La multitude applaudit et se dirigea tumultueusement vers le *pré l'évêque ;* on appelait ainsi la place qui se trouvait entre l'Église de Saint-Lambert et le palais du prince. Henri de Gueldre, informé des causes du désordre, pensa que le moment était venu d'attaquer à son tour l'influence de la noblesse ; il parut donc aux fenêtres de son palais, et s'adressant au peuple : « Mes amis, leur dit-il, sachez que j'ai grand désir de vous faire justice et de vous soutenir, même contre les riches et les puissants : mais ils vous ameutent secrètement contre moi. Quand je suis en ma demeure, puis-je savoir ce qui se passe dans la cité ? ceux qui ne devraient jamais l'ignorer, ce sont les échevins et le mayeur que je vous ai donnés pour vous sauvegarder ; eux seuls sont les coupables ; mais, je ferai mon possible pour y mettre bon ordre (2)».

(1) Ilz dient laid à l'esluit, criant ribaud et vilonies. *Chronique manuscrite.* Ilz dient que li esluit ne valt ung denier quant ilh governe teilemenl la citeit qu'il est ensy violée et quassée, et s'en vat li malfaisant ainsi de la citeit. Jean d'Outremeuse.

(2) Seigneurs, sachies que je suy en grand volenteit de vous

Quand le peuple entendit ces paroles débonnaires, il en fut fort aise. « Monsieur de Liége, s'écria l'un des assistants, dont la voix puissante et sonore était bien connue de la bourgeoisie, prenez vengeance des échevins, nous vous y aiderons de toutes nos forces (1)». Ensuite chacun se retira et tout rentra peu à peu dans le silence.

Huit jours après, Henri de Gueldre, voulant tenir la promesse qu'il avait faite aux bourgeois, ou plutôt poursuivant ses desseins contre les nobles, convoqua les échevins à une assemblée solennelle du chapitre. Là, il leur parla longuement des affaires de la cité, des meurtres qui s'y commettaient en plein jour et du peu de soin qu'ils prenaient de sa bonne ville ; puis, il ajouta en finissant : « Ce sera moi seul, messires, qui rendrai dorénavant la justice ; le peuple désire qu'il en soit ainsi et je le ferai

faire justiche en corrigant les malz si que poroit li povre deleis li riche et sa chevanche faire, mains ilh at des vordeur entre vous de mal nature, qui vous informent contre moy sens cause. Quand je suys en mon palays, que sais-je con fait par la citeit. Je vous ay donné mayre et esquevins qui chu doient gardir, si les deveis demandeir. Jean d'Outremeuse.

(1) Si dient que ilh prende venganche des esquevins. *Ibidem.*

comme il m'en a prié. De la sorte, grands et petits seront également protégés et de pareils troubles n'auront plus lieu... (1) ».

Les échevins jetèrent les hauts cris à une proposition qui ruinait leur autorité; ils apostrophèrent vivement l'élu, disant que c'était là une grande félonie de sa part et jurant qu'ils le forceraient bien d'agir autrement : « Oui, s'écria l'un d'eux, nommé Franck de Visé, avant que le peuple, aujourd'hui notre vassal, devienne notre égal en puissance ou notre maître, nous serons tous morts ou chassés de Liége jusqu'au dernier... (2) ». Et il frappait violemment du pied, gesticulait avec force et ajoutait d'autres propos que le tumulte empêchait d'entendre. Radus, l'archidiacre de St-Lambert, voulant calmer ce furieux, lui donna sur l'épaule un léger coup de la ba-

(1) Respondit que ilh ne seroit plus ensi, comme ilh at esteit, car ilh tinent malvaisement leur serment et fealteit, si quil les convient priveir en partie de leur forche, car ensi l'at accordeit li pueple. Jean d'Outremeuse. — Coràm cunctis proposuit, quod ex alto dominio, paratus erat sic delicta corrigere, quod in unam simul dives et pauper possint convivere civitatem. Hocsem, p. 281.

(2) Quant li pueple qui est desouz nous en servage voreis mettre en auctoriteit miez que tuis soient buteit hors de la citeit ou tuis mors. Jean d'Outremeuse.

guette qu'il tenait en main. Alors la colère de l'échevin ne connaît plus de bornes ; il quitte précipitamment le chapitre et accourt sur le marché : « Or tôt, aux armes, messieurs les grands et les chevaliers, dit-il, voici la cité en douloureuse détresse ; le chapitre veut passer au fil de l'épée tous les riches bourgeois et mettre le commun peuple au-dessus de nous ; aux armes, vous dis-je et courez vite assembler vos parents et vos amis... (1) ». Lui-même il se dirige vers le quartier des Des Prez, outre-Meuse, où il a bientôt amassé un nombre assez considérable d'hommes déterminés, prêts à le suivre.

Cependant, les sons lugubres de la *cloche blanche* retentissaient dans les airs ; les boutiques se fermaient avec fracas ; les artisans quittaient leurs ateliers, et les gens des petits métiers, ignorant la cause de ce tumulte, s'attroupaient à la hâte sur différents points de la cité. D'un autre côté, les nobles, se dirigeant vers le lieu des séances du

(1) Or tost, az armes, la citeit est perdue ; la clergie vuet mettre a l'espée touz les borgois nobles et le serf pueple mettre en auctoriteit et estre maistre deseur nous. Jean d'Outremeuse. — Hunc virgâ percussit, qui furibundus recessit vociferans quod clerus burgenses interficere niteretur. Hocsem, *ibidem*.

chapitre, allèrent en briser les portes et cherchèrent à s'emparer des chanoines ; mais ceux-ci s'étaient enfuis au premier son de la cloche, et le prince, voyant que la populace, loin de l'aider contre ses ennemis, se tenait dans une formidable inaction, s'empressa aussi de quitter Liége ; la journée finit par le pillage de la maison du prévôt (1).

Pendant l'émeute, Henri de Dinant avait fait dire à ses amis de ne point bouger pour aider les échevins ou les chanoines, et de les laisser vider leur différend entre eux (2).

(1) Quand li canones l'entendent, si ont vuidiet la citeit tantoist.... Et li esluit s'en est partis apres eauz, si ont tout emporteit avecque eauz fors que l'entredit quils ont laissiet à Liége. JEAN D'OUTREMEUSE. — HOCSEM.

(2) Si dist Henri, ne muchies point en ces querelles. *Chronique manuscrite.*



III.

La paix fut conclue peu de temps après, mais les nobles, devinant les projets de l'élu, cherchèrent à les déjouer. A cet effet, ils résolurent de se liguer avec le peuple contre le prince, persuadés que, l'influence de l'Église abaissée, ils se débarrasseraient alors facilement de leurs nouveaux alliés. Ils allèrent donc trouver Henri de Dinant, dont ils

connaissaient l'immense crédit parmi la bourgeoisie, et lui communiquèrent leurs desseins (1).

Henri, feignant de partager les ressentiments des nobles, les assura qu'il mettrait tout en œuvre pour les aider, mais il ajouta qu'il avait peu d'espoir de réussir : « Les artisans et les gens des petits métiers, dit-il, ont également à se plaindre des échevins et de l'élu ; ils ne voudront point se mêler de vos querelles, à moins d'y trouver quelque avantage. Vous créez chaque année deux maîtres à temps qui administrent les affaires de la cité ; laissez-les dorénavant choisir par le peuple en dehors du corps des échevins, cela satisfera la bourgeoisie. Je ferai dire publiquement dans tous les vinâves que cette nouveauté est dirigée contre vous ; mais, au fond, les maîtres vous seront secrètement dévoués ; quant à l'élu et au chapitre nous obtiendrons, sans aucun doute, leur assentiment, car ils croiront que tout ceci est tramé pour vous nuire (2) ».

(1) A Henri de Dinant ont pris les esquevins conseilh coment pouront avoir plus grande ocquaison contre le capitle. JEAN D'OUTREMEUSE. — Scabini timentes ne electus propter eorum fore facta diruant suas domos.... elegerunt in civitate idolum quemdam Henricum de Dyonanto. JOANNES PRESBYTER, apud CHAPEAUVILLUM, p. 282.

(2) Et Henri dist ensi : Signours, vous ordenereis a Liége dois maistres qui pris seront andois entre les nobles, mains quilz ne soient esquevins.... Puis les at dit tous bas : Signours, j'enformeray secreement chi II, chi III, que ilh dient publement que pour les fais honteux et les impressions et dangiers et exactions la ilz sont constrains par vos, ont entre eauz ordineit chest fait si con diroit par la citeit que chest contre vous, si que li esluit ne capitle ne vous poront imposeir che fait. JEAN D'OUTREMEUSE.

Les nobles approuvèrent ce projet et pressèrent Henri d'en hâter l'exécution. Celui-ci les avait à peine quittés qu'il se rendit auprès de ses affidés : « Le jeu est enfin bon pour nous, dit-il en les voyant, nous allons être les maîtres. » (1). Puis il raconte à chacun d'eux ce qui vient de se passer et leur recommande d'échauffer l'esprit des bourgeois et de les préparer à l'accomplissement de ses desseins ; lui-même parcourt les rues, entre dans les tavernes, proférant des discours séditieux et s'écriant qu'il fallait briser le joug sous lequel le peuple gémissait depuis si longtemps.

L'agitation et le tumulte régnèrent bientôt dans toute la ville ; une foule innombrable d'artisans et d'hommes des métiers encombraient la grande

(1) Et Henri vat par la citeit informeir le pueple secreement en disant que li jeux est beauz pour eauz car ilh aront des maistes, etc. *Ibidem.*

place du marché ; pas un noble ne paraissait au milieu d'eux ; ils croyaient, avec les échevins, que Henri agissait d'après leurs conventions ; d'un autre côté l'élu et le chapitre se réjouissaient de voir les passions de la multitude de nouveau déchaînées contre leurs puissants adversaires (1). Le tribun parcourait les rangs épais de la populace, pressait les mains calleuses qui s'avançaient pour saisir la sienne, contemplait avec bonheur ces figures où se peignaient une sombre énergie et l'espérance d'un avenir meilleur ; puis, montant sur les degrés de Saint-Lambert d'où il pouvait être aperçu de tous, il harangua pendant quelques instants les bourgeois et leur exposa le tableau des misères qui pesaient sur la bonne ville : « Il m'est avis que nous remédierions à ces maux, dit-il, en nommant nous-mêmes nos maîtres à temps, et en leur faisant jurer de bien nous gouverner et de mieux observer nos priviléges ; ainsi nous serions une franche et libre commune et nous n'aurions plus rien à craindre des échevins ou de l'élu (2) ».

Une approbation unanime accueillit les paroles

(1) Adont ne fisent li esluit et li capitle nulle parole pensant qu'il haïoit les esquevins. JEAN D'OUTREMEUSE.

(2) CHRONIQUES MANUSCRITES.

de Henri de Dinant : « C'est vrai, disaient les uns, il nous conseille bien, le peuple doit nommer ses maîtres. —Henri, Henri, s'écriaient les autres, soyez notre maître à temps et ayez soin de nos libertés, nous avons grande confiance en vous.... » et une immense clameur sortit tout-à-coup des rangs de la multitude, répétant : Henri, Henri, soyez notre maître à temps....

— Que cela soit fait ainsi que vous le désirez, mes amis, répliqua le tribun ; je vous garderai bien, je vous le jure ; je promets de défendre vos priviléges et vos franchises et de vous rendre bon compte des deniers de la commune. »

Le peuple battit des mains à ce langage simple, mais énergique ; les bourgeois se félicitaient entre eux d'avoir enfin secoué le joug des nobles et des clercs, et saluaient avec enthousiasme l'aurore de leur liberté (1).

Jean le Germeau, personnage entièrement dévoué aux vues de Henri de Dinant, lui fut donné pour collègue, et les deux nouveaux magistrats

(1) Excepta sunt hæc publicà omnium gratulatione ; non secùs ac si condita primùm illo die civitas. Jam sibi demùm vivere videbantur, postquam excusso tam gravi jugo, asseruissent se in libertatem. FISEN, pars 2ª, p. 5.

populaires se dirigèrent aussitôt après vers le Destroit où les attendaient les échevins, fort joyeux du succès apparent de leurs intrigues. Lorsque Henri de Dinant et Jean le Germeau entrèrent dans la grande chambre scabinale, ils aperçurent, au fond, le mayeur Adam de Neuvice, couvert de sa robe rouge et tenant en main la verge, emblème de sa haute dignité. Il avait à ses côtés Arnould Des Prez, Eustache de Fleron, Ogier du Lardier, Pierre de Hozemont, Jean d'Isle, Radus, sire de Chaynée, Gérard Mailhart de la Sauvenière, Thibaut Clarembault, Enguerrand Mailhart, Gilles de Rocourt, Collart de Haccourt, Lambert, le capitaine de Saint-Servais et Guy de Féronstrée. C'étaient tous nobles, tous chevaliers, riches et puissants, et dont la plupart, dit Jean d'Outremeuse, *estoient fort mélancolieux, et haïoient les communes fortement.*

Le mayeur s'étant levé dans le dessein d'adresser ses félicitations à celui qu'il considérait toujours comme le complice des échevins, Henri ne lui laissa pas le temps de parler, et s'adressant à tous ceux qui étaient là présents : « Messires, leur dit-il, les bourgeois de cette cité m'ont nommé leur maître à temps, et je viens, en cette qualité, requérir de vous tous le serment d'observer les franchises qui nous

ont été octroyées par les empereurs et par Monsieur de Liége, Albert de Cuyck, de bonne mémoire, vous enjoignant de bien les garder, et de ne prononcer jugements que d'après nos vieilles coutumes et nos anciens statuts (1) ».

Les échevins ne firent d'abord que rire de ce qu'ils croyaient être une comédie ; mais ils furent bientôt détrompés par l'air ferme et décidé du tribun. Un affreux soupçon pénètre tout-à-coup dans leur âme, et quelques mots outrageants de Henri achevèrent de leur dessiller les yeux. Alors, ce fut à qui lancerait la plus grossière injure à celui qui les avait ainsi joués : « Parjure, faux traître, s'écrient-ils, tu as contre nous entrepris grande folie, car nous saurons abattre avant peu ton outrecuidance, et tirer une vengeance éclatante de ta félonie. Quant au serment que tu oses exiger de nous, va dire aux bourgeois, tes pareils, que nous mourrons tous avant de nous abaisser à le prêter. — Eh ! eh ! mes maîtres, reprit Henri, en ricanant, un vieux re-

(1) Henri de Dinant et son compaignon ont fait le seriment, et puis sont venus de plain az esquevins et si les ont requis de faire seriment que ilh contre les franchises ne jugeront mie et les garderont toudis por le petit et por le grand. Jean d'Outremeuse.

nard, quand il est tombé dans les rêts, est aussi facilement tenu qu'un jeune. Maintenant que vous voilà pris au piége, vous vous en tirerez comme vous pourrez; mais, soyez sûrs que, jamais plus, vous ne deviendrez aussi puissants que vous l'avez été jusqu'aujourd'hui (1) ».

En achevant ces mots, Henri quitta le Destroit, suivi de son collègue, et vint de nouveau haranguer les bourgeois qui attendaient impatiemment son retour, et faisaient de temps à autre retentir l'air de leurs chants de triomphe. — «Vous savez, leur dit-il, quelle était votre misère, et voilà que, à présent, grâces à mes efforts, notre cité va devenir une bonne et franche commune. Mais ne croyez pas que tous verront avec plaisir ce grand changement. Des adversaires puissants et nombreux se lèveront contre nous. Consultez-vous donc et voyez si vous préférez vivre en liberté ou rentrer dans votre ancienne servitude. — Nous voulons être libres, s'écria-t-on de toutes parts; montrez-nous ce qu'il faut faire... — Vous seriez invincibles, répliqua le tri-

(1) Aussitôt est pris un viel renart que un jovenez ; je vous ay si loyez que jamais ne poreis estre desloyez ne si gran que vous estiez devant; vostre estat est ployez. JEAN D'OUTREMEUSE.

bun d'une voix forte et sonore, si vous aviez à combattre un ennemi déclaré et du dehors ; mais vos adversaires sont dans nos murs, et ils saisiront la première occasion favorable pour vous écraser à l'improviste. Déjouez leurs projets par une union forte et durable; formez-vous en bandes de deux cents hommes, commandés par un brave capitaine; convenez, à l'avance, de certains points de rassemblement, et courez-y tous si quelque danger vient à menacer la commune. Qu'au premier son de la *Cloche blanche,* personne ne reste en son logis; que chacun prenne ses armes et vienne sur la place publique recevoir les ordres de ses chefs. De la sorte vous serez plus forts que les nobles ne l'ont jamais été (1) ».

De bruyantes acclamations accueillirent ce discours, et, à l'instant même, les milices bourgeoises furent organisées d'après les conseils de Henri de Dinant.

Les échevins apprirent avec stupéfaction ce qui venait de se passer. En quittant le Destroit, le

(1) Atant sont faites les XXe ensi que dit est, si orent congrégations et forche plus quilh navoient eyut onques devant. JEAN D'OUTREMEUSE. — HOCSEM. — JOANNES PRESBYTER.

mayeur Adam de Neuvice dit à ses collègues : « Messires, nous avons tramé là bien mauvaise entreprise, Dieu veuille que grand mal n'en advienne à nous et à nos enfants !.. (1) ».

(1) Adont sont li esquevins esmayez et dient : nos astons dechius comme mesqueins; nos avons brasseit une male brassée, si nos le convient boire. JEAN D'OUTREMEUSE.



IV.

Un nouveau pouvoir existait enfin dans l'État, celui de la commune, et le prince ne tarda pas lui-même à ressentir les effets de ce grand acte populaire auquel il avait d'abord applaudi.

Quelques jours après les événements que nous venons de raconter, des messagers de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, arrivèrent à Liége, implorant l'assistance de l'élu, et l'engageant, au nom de leur maître, à venir guerroyer avec lui contre Marguerite

de Flandres, sa mère. Henri de Gueldre pensa qu'il ne pouvait refuser des secours à Jean d'Avesnes qui relevait son comté de l'église de Liége, et, comme c'était l'usage en pareille occurrence, il manda sur-le-champ tous ses chevaliers, et requit les échevins de rassembler les milices et de faire tous les préparatifs nécessaires pour son expédition (1).

Ceux-ci, contents de pouvoir humilier les nouveaux maîtres de la cité, s'empressèrent d'exécuter les ordres du prince, et firent *crier* au perron que les bourgeois, grands ou petits, riches traficants ou simples artisans des métiers, eussent à se tenir prêts et appareillés au premier son de la cloche blanche pour suivre Monsieur de Liége à la guerre.

A la nouvelle de ce qui se passait, Henri de Dinant vint sur le champ au Destroit, et, s'adressant aux échevins, il leur demanda de quel côté l'élu se proposait de conduire les gens de la commune: — « Que t'importe, faux traître, lui répliqua violemment Arnould, sire de Chaynée, tu le sauras assez à temps quand tu seras de retour. — Eh! bien, puisqu'il en est ainsi, Messires, s'écria le tribun, dites à notre

(1) Et mandat le VII[e] jor de juing les esquevins de Liége, si les at requis d'avoir l'oust, et ilh dient qu'ilh l'aurat volentiers. Jean d'Outremeuse.

élu que les Liégeois ne verseront pas leur sang pour une cause étrangère: d'après nos anciens statuts et les privilèges d'Albert de Cuyck, nous ne sommes tenus qu'à défendre le territoire de la principauté et les possessions de l'église de Liége... ». Puis, sortant du Destroit, Henri fit à son tour proclamer au perron que les bourgeois pouvaient demeurer tranquilles en leur logis et n'avaient point à se mêler des querelles particulières de leur évêque (1).

L'élu avait les passions très-vives et souffrait difficilement qu'on lui résistât; il devint furieux en apprenant la vive opposition du tribun à ses projets de campagne, et, le lendemain, il abandonna la cité, jurant de venger l'affront qui lui était fait par la

(1) Quant Henri de Dinant soit chu, li et son compagnon vinnent tous preis devant les esquevins de Liége et demandans ou l'esluit devoit aleir. Et li esquevins respondent: que apartient à toy, faux vilain, et chu dist Arnols sires de Chayneez, tu le sauras mult bien ains quil soit revenu; et dist Henris de Dynant: distes à notre esluit qu'il n'en aurat point del oust por guere estraingne, car ilh ne doibt avoir silh n'est por defendre l'englise. Et se partit atant se vint al peron, si vat faire descrieir l'oust. Jean d'Outremeuse. — Henricus ductor populi contradicit: non enim ait, pro causis extraneis, sed pro patriâ, pro juribus electi et ecclesiæ bellare tenemur. Hocsem, p. 286.

bourgeoisie. Quant à Henri de Dinant, il poursuivait tranquillement son œuvre, l'émancipation du peuple, et ne négligeait aucune occasion de ravaler l'influence des échevins dans les affaires de la commune. Ceux-ci, de leur côté, lui avaient voué une haine mortelle; ils épiaient avec soin l'occasion de se débarrasser d'un ennemi aussi redoutable, et l'un d'eux, Lambert de Saint-Servais, faillit même l'assassiner un jour en plein chapitre (1). La populace exaspérée à cette nouvelle, se précipita tumultueusement vers la cathédrale et se mit à la recherche du coupable; mais il parvint à s'échapper, et la nuit suivante, les échevins et les membres du chapitre, ne se croyant plus en sûreté à Liége, allèrent rejoindre l'élu.

Dès ce moment la guerre civile commença. Henri de Gueldre lança de nouveau l'interdit sur la cité, et ravagea le plat pays. Ses troupes, commandées par Gérard de Haren, maréchal de l'évêché, étaient en grande partie composées de chevaliers et de barons, désireux de verser le sang des gens de la commune. Dans l'entretemps, les milices bourgeoises, conduites par Henri de Dinant, ne restaient point dans l'inaction; elle couraient les campagnes pour brûler et démolir les châteaux des gentilshommes, et elles firent, de la sorte, un butin considérable. Mais, des deux côtés, on se borna à de légères escarmouches, et il n'y eut aucun engagement sérieux avant le mois de mars de l'an 1255 (1).

(1) Lambert de sain Servais qui estoit bauz et hardis li at dit haltement : fils a putain, trahitre et plains de tricherie et serf de masnies, bien priveis de paire et de maire, etc... Ensi dist Lambert qui tenait son cutel par le manche.... JEAN D'OUTREMEUSE.

A cette époque, Henri de Dinant se mit à visiter les villes de la principauté, disant partout comment le peuple de Liége avait secoué sa pauvreté et sa misère et voulait vivre indépendant de la noblesse. Il racontait à la multitude, qui écoutait avidement ses paroles, ce que les gens de Liége avaient déjà

(1) Nous suivons, dans ce travail, la chronologie de Jean d'Outremeuse, qui paraît avoir écrit cette période de son livre sur de bonnes traditions conservées dans la famille des Des Prez, à laquelle il appartenait. Il existe, pour toute cette époque, une différence d'une année entre Jean d'Outremeuse et la plupart de nos historiens ; l'original de la paix de Bierset, dont il sera parlé ci-après, aurait tranché cette difficulté mais nous l'avons vainement cherché. Cette différence n'est peut-être que le résultat du commencement de l'année à Pâques ou au jour de Noël.

accompli, et l'exhortait à se créer des maîtres-à-temps comme eux et à s'organiser en compagnies toujours prêtes au combat : « Lorsque les villes seront bien unies, ajoutait-il, qui pourra les soumettre ? » Son éloquence entraînait les populations ; à Huy, à Dinant, à Saint-Trond, partout les habitants suivirent l'exemple des Liégeois et jurèrent de tenir la campagne avec eux contre les troupes de l'élu (1).

Henri venait de quitter Saint-Trond et chevauchait avec son escorte vers Liége quand il fut surpris, près d'Oreye, par cinq cents lances du parti de l'évêque. Le sire de Berlo, qui les commandait, était un rude adversaire pour les pauvres gens des métiers, encore peu habiles à la guerre; on le voyait, dit la chronique, couvert de sa brillante armure, se précipiter au milieu des compagnons du tribun, frappant d'estoc et de taille, et pourfendant ceux

(1) Henrys.. si est alleis à Huy a grande compaignie, si les dist coment, pour le povre pueple osteir de povreteit, avoit faites lesXXe. Et puys alat à Dinant et azaltres bones vilhes l'un après l'autre, si at li pueple tellement dechaité par ses sermons que tous ont fait XXe et seriment de aydier chis de Liége. Jean d'Outremeuse. — Demagogus Henricus Hoyenses et Sancti Trudonenses in adjutorium civitatis allicit, pro patriæ, sicut asserit, libertate tuendâ, etc. Hocsem, p. 287.

qui osaient se mesurer avec lui. De son côté, Henri de Dinant faisait merveille et était puissamment secondé par les hommes de son escorte. L'un d'eux, hardi boucher de Liége, armé seulement d'une hache, avait pénétré presque seul au milieu des chevaliers ; là, saisissant le sire de Berlo par la jambe, il le renversa de cheval et il se disposait à l'achever, lorsque le seigneur d'Awans vint, fort à propos, au secours de son capitaine. D'un coup de sa bonne épée, il tua le boucher, et, relevant le sire de Berlo, il l'aida à se remettre en selle. Enfin, accablés par le nombre, les Liégeois s'enfuirent en désordre vers la cité (1).

Ce léger échec ne compromit point la popularité du tribun. L'élection annuelle des maîtres-à-temps eut lieu quelques jours après, et deux de ses partisans les plus dévoués, Mathieu d'Abée et Gérard Baisier, l'un boucher et l'autre sellier, furent choisis à son instigation ; on le nomma lui-même chef des milices de toutes les communes confédérées (2).

Henri fit aussitôt crier au perron que les bourgeois se tinssent prêts à entrer en campagne, et

(1) Jean d'Outremeuse.
(2) Jean d'Outremeuse. — Fisen.

envoya des messagers à ses alliés des autres villes, les priant de se rendre immédiatement à Liége. Ceux de Huy arrivèrent les premiers et se logèrent dans les maisons des chanoines et des échevins fugitifs ; ils s'occupèrent d'abord à vider les celliers de ces riches demeures, puis ils allèrent aider les gens de Liége à moissonner les blés de la Hesbaye, dont on fit de vastes approvisionnements. Ensuite, l'armée des communes, laissant la cité à la garde des habitants de la banlieue, se dirigea vers Neufchâteau sur l'Amblève, où le maréchal de l'Évêque avait établi ses magasins et renfermé tout le butin fait dans la dernière campagne (1).

Neufchâteau était une place fortifiée par la nature et par l'art, et qui avait déjà soutenu plus d'un siége meurtrier (2). De hautes et massives murailles, des bastions escarpés, des parapets menaçants, hérissés de palissades, des créneaux dentelés, des mâchicoulis, des barbacanes, voilà ce qui s'offrit aux regards étonnés des assiégeants. Les milices bourgeoises n'ayant point de machines de guerre,

(1) Jean d'Outremeuse. — Fisen.

(2) Arx erat elegans, ingenio loci manuque munita. Fisen, p. 6

se virent dans l'impossibilité de prendre cette forteresse autrement que par ruse ; Henri de Dinant essaya donc de faire sortir les assiégés, les traitant de couards et leur criant de ne point se tenir enfermés comme larrons et gens de mauvaise vie. Tantôt il ravageait les alentours et tentait les ennemis par l'appât d'un butin facile ; tantôt aussi, il rangeait ses troupes comme pour livrer un assaut général ; mais la garnison restait indifférente à ces démonstrations ; seulement quelques archers s'exerçaient à lancer des flèches contre ceux qui s'approchaient imprudemment de la place, et, rarement, ils manquaient leur but (1).

Enfin Henri leva le siége et ramena ses troupes vers la cité. Mais le maréchal sire de Haren, qui, depuis le commencement de la campagne, épiait une occasion favorable pour attaquer les gens des communes, les surprit tout-à-coup au moment où ils s'y attendaient le moins. Les Liégeois soutinrent, avec courage, le choc de leurs ennemis,

(1) Jean d'Outremeuse. — Obsessos ergò arte primùm ad pugnam elicere cogitant, ostentatis in proximo paucis divitem prædam abigentibus.... Quod ubi non processit, explicatis ordinibus, omnes copias in arcis conspectum, ac propè intrà teli jactum constituunt. Fisen, p. 6.

et fondirent à leur tour sur eux avec une ardeur indicible.

La troupe du maréchal se composait, en grande partie, de nobles et de chevaliers, qui avaient chacun à leur suite quelques écuyers et hommes d'armes. Les chevaliers montaient d'excellents coursiers de bataille, dont les selles étaient fort hautes et sans étriers; sur les caparaçons de leurs montures, on voyait leurs blasons richement travaillés, et, sous le caparaçon, un tissu de mailles qui défendait le cheval. Tous ces seigneurs étaient couverts de cottes de mailles artistement jointes; plusieurs avaient, en outre, autour d'eux, des plaques de fer qui leur servaient de garde-corps. Ils brandissaient une lourde épée à deux mains et la redoutable hache d'armes pendait à leurs côtés. Les écuyers étaient moins bien vêtus et n'avaient que de simples cottes nommées *panchières*, avec un jupon de futaine par dessus. Ils suivaient leurs maîtres, agitant les bannières et faisant entendre le cri d'armes particulier à chacun d'eux (1).

(1) Tos chevaliers et esquevins d'onenr soy kebatoint sor destriers ou sor coursiers de teile bonteit, qu'il soy powissent sus assegureir et estoient fort hautes selles de tournoy sains satoir, tos

Tous ces hommes étaient habitués au métier de la guerre et pouvaient exécuter d'habiles manœuvres, tandis que la milice des communes n'offrait guère d'autre aspect que celui d'une population armée au hasard, combattant en désordre et sans autre guide que son patriotisme et son courage. Un très-petit nombre de ces soldats improvisés avaient des casques, des targes et des hoquetons. Le glaive, la pique, le coutelas, l'arc, l'arbalète, le maillet et le bâton ferré étaient leurs seuls moyens de défense. Les bouchers n'oubliaient point, il est vrai, leurs terribles couperets ni leurs haches; les houilleurs emportaient leurs pics, leurs *havresses*, leurs *rivelaines*; enfin, chaque ouvrier ajoutait à ses armes offensives quelques-uns des outils de sa profession. Mais, ce qui faisait la principale force de ces milices indisciplinées et devait les rendre, un jour,

coviers de covertures overeez d'oevre de brosdure de leurs blazons armoyez et estoient armeis de plattes et de bons harnas de menut fier, de chachies de menut fier, et hiet sor les plattes, bons, riches wardecors d'armes armoiez de leurs blazons, et avoit cascon on heame sor son bachinet a on timbre bin jolit... et altres y avoit quy al desos de leurs covertures avoient leurs diestriers armeis de covertures de menues mailhes de fier por la dothanche de leurs chevaz.... J. de Hemricourt, *Miroir des nobles de Hesbaye*, p. 354 à 355.

si redoutables à la noblesse, c'était le sentiment énergique qui les animait, leur violent amour de la *liberté*, mot magique, qui venait, pour la première fois, de retentir à leurs oreilles.

Malgré l'immense avantage qu'offraient aux chevaliers leur forte armure et leur grande habitude des combats, la lutte, longtemps indécise, finit par leur être fatale. Le sire de Haren s'était jeté au milieu des ennemis et en faisait une horrible boucherie, quand il fut tout-à-coup vivement pressé par un gros de bourgeois du métier des febves et renversé de sa monture. Le seigneur de Lexhy le tira à grand' peine du péril et parvint heureusement à le dégager (1).

Sur d'autres points, la mêlée n'était pas moins sanglante, grâces aux efforts de Henri de Dinant et de ses braves compagnons. Thomas de Senzeille, Jean de Latinne, le chevalier de Duras et plusieurs autres gentilshommes étaient tombés sous leurs coups. Enfin, le maréchal et les siens, environnés de toutes parts, se virent contraints de prendre la fuite et abandonnèrent honteusement le champ de bataille. Ils avaient perdu, dans cette affaire, une

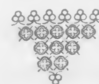
(1) JEAN D'OUTREMEUSE.

cinquantaine de chevaliers, et un nombre beaucoup plus considérable d'hommes d'armes (1).

Le même jour où les bourgeois remportaient cette victoire, les troupes de l'élu essuyaient un autre échec devant la ville de Saint-Trond qu'elles avaient tenté de surprendre. La nouvelle de ce double succès arriva en même temps à Liége et y répandit la plus vive allégresse. Vieillards, femmes, enfants coururent au-devant des milices communales et le retour de Henri de Dinant dans la cité, fut un véritable triomphe (2).

(1) JEAN D'OUTREMEUSE.

(2) JEAN D'OUTREMEUSE. — Victoriâ quasi ovantes Leodium redierunt. FISEN, p. 6.



V.

La paix fut enfin conclue par l'entremise d'Othon, comte de Gueldre, et de Pierre Capuce, légat du pape; mais il y avait tant d'éléments de troubles dans Liége qu'un accommodement ne pouvait être durable. Les dissensions intestines recommencèrent, avec plus de violence que jamais, au mois d'avril de l'année suivante. Afin de subvenir aux frais de la

dernière *guerre*, Henri de Dinant avait fait adopter une taxe nouvelle, et il en exigeait le paiement des nobles aussi bien que des bourgeois. Les échevins invoquèrent vainement leurs exemptions, Henri allait de porte en porte, percevant la taxe, et il osa même venir à cet effet au Destroit.

Les échevins y étaient assemblés et parmi eux se trouvait Radus Des Prez, l'un des personnages les plus influents de Liége, jeune homme fier et impétueux, plein d'ardeur et de courage, et qui voyait que, si l'on n'y mettait ordre, toute chevalerie et seigneurie seraient bientôt détruites dans la cité. Furieux de la hardiesse du tribun, il s'avança vers lui, et le contemplant avec indignation : « Traître, lui dit-il, homme vil et déloyal, il y a longtemps que tu mines sourdement notre puissance et que tu trames notre ruine, mais sache le bien, tu seras mort avant que pareille chose arrive (1). — Donnez un marc, Messire, ainsi que les bourgeois l'ont décidé, répliqua froidement Henri, ou tous ceux d'entre vous qui refuseront de payer la taxe seront déclarés *au-*

(1) Trahistre, desloiais, que vas tu brassant ? Tu nous cuides destruyre, mains nous toy destruyrons. JEAN D'OUTREMEUSE.

bains et bannis. — Toi, me chasser de Liége, s'écria Radus exaspéré, de Liége, où mes ancêtres sont en grand honneur depuis le temps de Charlemagne et d'Ogier le Danois, tandis que les tiens n'étaient que de petits bourgeois de Dinant qui se réfugièrent ici, sans doute à cause de leurs méfaits ; n'y comptez pas, Messire, il y a quelqu'un qui saura bien l'empêcher (1) ».

En achevant ces mots, le chevalier saisit le poignard qui pendait à sa ceinture, et, se jetant sur Henri, lui en porta trois coups dans la poitrine. Le tribun tomba comme mort. A cet aspect, les échevins effrayés, abandonnent précipitamment le Destroit, et se réfugient outre-Meuse, dans le vinâve habité par la noblesse, et qui portait, comme nous l'avons dit, le nom de chaussée Des Prez. Ils parcourent les rues, crient aux chevaliers de s'armer, racontant ce qui vient d'avoir lieu, et les engageant

(1) Adont respondit Henry az chevaliers : Sires, vous paiereis ou vous sereiz fors de la citeit bannis. Respont messire Arnus : Trahistre vilain, à Liége sont venus tes anchiestres de Dinant hors canchans por malfaiteurs, et je suy deis al temps Ogier le Danois.... JEAN D'OUTREMEUSE.

à ne point se laisser surprendre par la populace dont on prévoit l'irritation. Chevaliers, écuyers, hommes d'armes, tous sont bientôt prêts et volent défendre les abords du Pont-des-Arches (1). Radus fait lever les ponts-levis qui se trouvaient devant les rues des Tanneurs et des Pêcheurs, et, de la sorte, il n'existe plus aucun autre moyen de communication entre les deux rives, qu'un étroit passage formé par quelques poutres où cinq hommes à peine pouvaient marcher de front. Les Des Prez se tiennent à l'entrée de ce chemin dangereux, jurant que pas un bourgeois, fût-ce le diable en personne, ne parviendra à le franchir.

Pendant que ces préparatifs continuaient outre-Meuse, une grande effervescence se manifestait dans la cité. La nouvelle du meurtre s'y était répandue avec la rapidité de l'éclair; les habitants accouraient en foule au Destroit, espérant que ce n'était qu'une fausse alarme; mais le corps inanimé de Henri de

(1) Et puis ne targent, si viennent en le cauchie Des Preis, oultre le pont des Arches, en leur signorie et hiretaige, et vont estour le pont declaweir et detachier les planches... JEAN D'OUTREMEUSE. — CHRONIQUES MANUSCRITES.

Dinant que l'on transportait dans sa demeure, s'offrit bientôt aux regards de la populace exaspérée, et sema dans tous les cœurs un affreux désir de vengeance (1). Les sons lugubres du tocsin se mêlent aux clameurs furibondes de la multitude; les bouchers et les drapiers ferment leurs halles; on envoie des messagers aux houilleurs de Publemont et de Saint-Gilles qui arrivent aussitôt, armés de leurs terribles instruments de mort. Les ateliers sont déserts; pas un bourgeois, pas un artisan ne reste en son logis; tous se précipitent vers la grand'place du marché; puis la foule s'avançant en masses serrées par la rue du Pont, ou s'entassant dans les nombreuses ruelles qui aboutissent à la Meuse, arrive enfin sur le pont qu'elle envahit aux cris mille fois répétés de : Liége! Liége! Saint-Lambert! Saint-Lambert!...

Radus Des Prez, Jean et Raes ses frères, ainsi que les autres chevaliers de ce noble et vaillant lignage soutiennent bravement le choc des assail-

(1) Henrys de Dynant est porteis pour mort en sa maison et puis s'armat ly comon pueple et vienent contre cheauz Des Preis. JEAN D'OUTREMEUSE.

lants (1). Ceux-ci se consument en efforts inutiles pour faire reculer les nobles qui défendent l'entrée de la chaussée et dont chaque coup d'épée abat un bourgeois. La populace s'arrête un instant, étonnée, devant ce petit nombre d'hommes qui ose lui résister; elle contemple leurs armures déjà bossuées de toutes parts, leur contenance mâle et déterminée, puis se jetant de nouveau en avant, avec furie, elle parvient enfin à enfoncer les rangs des Des Prez. Déjà plus de deux cents bourgeois ont traversé le pont; des masses d'ouvriers s'élancent à leur tour sur l'étroit passage formé par les poutres; mais, tout-à-coup, un horrible craquement se fait entendre; le bois fléchit et se brise avec fracas, entraînant dans la rivière une centaine d'hommes des communes, et laissant un gouffre profond entre les pauvres bourgeois qui s'étaient avancés sur la chaussée, et les masses populaires qui arrivaient toujours plus altérées de sang et de carnage (2).

En voyant cette affreuse catastrophe, le peuple

(1) Radus qui ferit Henrys de Dynant de cutel, Johans et Raese ses frères astoient devant. Jean d'Outremeuse.

(2) Li Ligois buterent si enforchieemeut quil reculont chis Des Preis jus del pont et vinrent sus le cauchie plus de II centz, etc. Jean d'Outremeuse. — Chroniques manuscrites.

pousse un immense cri de détresse : « Hahay, hahay, répète-t-on de toutes parts, il faut aider nos frères qui sont à l'autre côté de la Meuse. » Les uns se jettent dans des bateaux, d'autres essaient de franchir le fleuve à la nage, mais ils sont impitoyablement repoussés, et pas un seul ne peut aborder à l'autre rive.

Cependant les bourgeois, que l'on avait tenté vainement de secourir, continuaient la lutte avec les Des Prez. Sans espoir de salut, ayant devant eux toute la chevalerie de Liége, et derrière, un abîme, ils veulent, au moins, vendre chèrement leur vie; ils combattent avec acharnement, et la foule qui encombre le pont, les contemple avec anxiété et les anime par ses clameurs. Mais le nombre de ces malheureux diminue peu à peu; leurs forces s'épuisent; ils font de vains efforts pour rompre ce mur de fer que Radus et les siens opposent à leurs coups. Refoulés sur le bord du précipice, ils luttent encore quelques instants avec rage, puis, blessés, mourants, ils se laissent tomber dans les eaux qu'ils rougissent de leur sang. La Meuse fut leur glorieux tombeau (1).

(1) Jean d'Outremeuse nous a conservé la date de cette terrible journée qui fut pour le peuple ce que devint plus tard, pour les nobles, la Mal St.-Martin : *là comenchat estour*, dit-il, *qui abassat les commones*. C'était le 19 avril de l'an 1256.

Le peuple les a vus tous périr et jure de les venger. Heureusement pour les chevaliers, la nuit survint; les gens des métiers, proférant d'horribles menaces, quittèrent alors le pont et envahirent de nouveau la place du marché où ils apprirent avec joie que Henri de Dinant n'était point mort et que ses blessures offraient même peu de danger. Ce fut une immense consolation pour les pauvres bourgeois au milieu du grand désastre qu'ils venaient d'essuyer, et cette bonne nouvelle releva singulièrement leur courage. On résolut d'attaquer le vinâve des Des Prez le lendemain au point du jour; mais les nobles, prévoyant que la lutte leur serait assurément fatale, abandonnèrent la cité pendant la nuit; l'Elu suivit leur exemple, et il ne resta dans Liége, avec la bourgeoisie, que le prévôt de Saint-Lambert et quelques chanoines, dont les maisons avaient été, comme nous l'avons dit, pillées par les chevaliers, et qui, depuis lors, avaient franchement embrassé le parti de la commune (1).

L'élu, *gros de fiel et de passion*, dit un naïf chroniqueur, résolut enfin de mettre tout en œuvre pour dompter cette bourgeoisie rebelle. Il envoya des

(1) Jean d'Outremeuse. — Chroniques manuscrites.

messagers à ses hommes de fief, leur ordonnant de venir le rejoindre sur-le-champ, et l'aider à écraser cette bruyante fourmilière de mutins. Il implora, en même temps, le secours des princes voisins, et engagea, au duc de Brabant, les villes de Hougarde et de Bavechiennes, moyennant une somme d'argent qui lui était indispensable pour entreprendre la guerre.

Pendant que l'Élu s'occupait sérieusement de ces préparatifs, il survint à Huy un événement qui généralisa de nouveau les troubles. Les échevins de cette ville, en jugeant six bourgeois, omirent une formalité stipulée dans la précieuse charte de commune accordée aux Hutois par l'évêque Théoduin en l'an 1066. D'après cette charte, les juges ne pouvaient condamner l'une des parties avant de l'avoir ajournée à trois reprises différentes, et d'avoir convoqué la bourgeoisie au son de la cloche. C'est ce qui n'avait pas eu lieu (1).

(1) Et avoient fait enqueste sens appelleir les parties; et li pueple disoit que che astoit contre loy. Jean d'Outremeuse. — Multarant exilio scabini non servatâ juris formâ quam Theoduinus episcopus olim præscripserat. Fisen, p. 8. — Hocsem, p. 287. — Zantfliet, apud Martene, tome V, p. 100.

Les bourgeois s'opposèrent donc à l'exécution du jugement et invitèrent Henri de Dinant à venir défendre leurs franchises devant le tribunal qui les avait violées. Celui-ci, que le diable aidait, dit Jean d'Outremeuse, et qui n'allait plus par la cité qu'escorté d'un grand nombre d'hommes des métiers, prêts à mourir pour sa défense, chevaucha droit à Huy, où il fut reçu avec pompe et honneur (1). On lui exposa le débat, et, quand il fut bien informé de tout ce qui avait eu lieu, il exigea des échevins l'annulation de leur sentence. Mais ils refusèrent d'obéir, et allèrent rejoindre l'Élu qui venait de lancer un nouvel interdit sur les deux villes rebelles, et qui se trouvait alors à la tête d'une armée assez considérable.

Parmi les principaux seigneurs qui en faisaient partie, on remarquait les comtes de Looz, de Juliers et de Gueldres; puis le duc de Brabant, le fils de ce Henri, comte de Louvain, qui avait pris Liége en l'an 1212, et essuyé une si grande défaite, l'année suivante, dans les plaines de Steppes. Les Liégeois

(1) Et la vilhe li présentat dois tonneals de vin d'assay et la li font grant honneur. JEAN D'OUTREMEUSE. — HOCSEM, p. 288.— JOANNES PRESBYTER.

ne s'effrayèrent point du nombre ni de la puissance de leurs ennemis. Conduits par Henri de Dinant, ils allèrent surprendre le château de Waremme et s'emparèrent de plusieurs manoirs dont les possesseurs avaient embrassé le parti de Henri de Gueldres. D'un autre côté, les Hutois attaquèrent Moha, et remportèrent d'abord quelques légers avantages; mais ils furent peu de temps après complétement battus, entre Vinalmont et Antheit, par le comte de Juliers qui leur tua près de huit cents hommes et les força de rentrer dans leur bonne ville. L'Élu interrompit alors les communications entre Liége et Huy, au moyen d'un corps de troupes qu'il établit à Flône, sur les bords de la Meuse, et il vint lui-même camper dans les plaines de Vottem, près de Liége, jurant, par la Sainte-Croix, qu'il détruirait la cité de Saint-Lambert, et la livrerait en pillage à ses soldats (1).

(1) Et li esluit de Liége atout son oust, vint tendre ses treis à Voteme et y logat VIII jours. Toute Hesbain astoit plaine de ses gens et juroit Sainte Croix que ilh destruroit la citeit. JEAN D'OUTREMEUSE.

VI.

Il y avait, par bonheur, dans l'armée de l'Élu, des hommes qui n'avaient point oublié que Liége était leur mère; et cependant, ces hommes étaient peut-être les plus redoutables ennemis de la commune. Fiers de leurs richesses et de leur haute origine, ils méprisaient ce bas peuple qu'ils avaient tant de fois écrasé du sabot de leurs chevaux et frappé du tranchant de leur épée. Mais ils ai-

maient Liége, le berceau de leur enfance, le lieu où reposait la cendre de leurs pères, la cendre de ces *hauts-voués* qui jettent tant d'éclat et de poésie sur les commencements de notre histoire.

Connaissant les projets de l'Élu, et redoutant les excès de la soldatesque, Arnould Des Prez, Radus son fils et tous les chevaliers de cette puissante famille, vinrent trouver Henri de Gueldre, et, quand ils furent près de lui, ils s'agenouillèrent humblement et se prirent à pleurer (1). L'évêque surpris, courut à eux, et les relevant aussitôt, il s'écria : « Qu'est-ce, mes barons ; que voulez-vous de moi ? — Seigneur, répliqua Radus, le lignage des Des Prez, le plus noble et le plus ancien du pays, vient implorer votre merci. On assure que vous avez dessein de détruire Liége ; eh bien ! Messire, nous le proclamons hautement, celui qui vous a donné pareil conseil est un vilain sans cœur. Vous avez le pouvoir d'agir de la sorte, assurément, mais à qui sera le dommage alors, si ce n'est à vous et à la plupart de ceux qui vous accompagnent et sont ici pour vous aider. C'est sur Henri de Dinant, l'auteur de ces dissensions, que vous devez faire tomber votre vengeance, et non sur les pauvres gens de la cité, qui se sont laissé séduire par ses paroles menteuses. Mettez-le en jugement, et que les échevins le condamnent ainsi que tous ceux qui vous empêchent de rentrer dans votre bonne ville (1) ».

(1) Se sont engenolhiet devant l'Esluit et ploroient fortement. Jean d'Outremeuse.

L'Élu, après avoir écouté ce discours, contempla quelques instants l'orateur, dans le plus grand silence, puis il s'écria : « Radus Des Prez, brave et noble combattant, vous m'enseignez la vraie route que je dois suivre, et, par le Saint-Sacrement, j'agirai ainsi que vous le désirez (2) ».

Le lendemain même, Henri de Gueldre convoqua les échevins, et, contrairement aux statuts qui défendaient à ces juges de siéger ailleurs qu'au Destroit, près du perron de la cité et après convocation du peuple au son de la cloche blanche, il établit leur tribunal à Vottem. Aussitôt le mayeur fit crier

(1) Jean d'Outremeuse. — Chroniques manuscrites.

(2) Radus, dist-ilh, tres noble combattant, vostre conselhe vat mon honeur ensengnant ; par le Saint Sacrement, tout ensy le feray. Jean d'Outremeuse.

dans le camp par ses *boutilhers* ou sergents que le dix août, il tiendrait un *plaid* solennel et public où il prononcerait sentence contre les rebelles de Liége (1).

Au jour fixé, une foule immense de chevaliers, d'écuyers et d'hommes d'armes de l'armée de l'Élu, se dirigèrent tumultueusement vers le lieu désigné pour cette imposante cérémonie, impatients d'assister aux curieux débats, annoncés d'une manière tout-à-fait inusitée.

Sur le plateau qui sépare aujourd'hui les houillères dites d'Ans et de Gaillard-Cheval, on avait construit une vaste estrade, au milieu de laquelle se dressait fièrement le perron de Liége. Derrière le perron, étaient assis le mayeur et les échevins, revêtus de longues robes rouges, attendant l'ouverture du plaid et l'arrivée de Radus Des Prez qui devait remplir l'office de Mambour; c'est ainsi qu'on désignait le plaignant. Devant ces magistrats était le clerc de l'échevinage, et aux deux côtés de l'estrade, les *boutilhers* (2).

(1) Jean d'Outremeuse.

(2) On trouve des renseignements fort curieux sur les formes des différentes judicatures liégeoises au moyen âge, dans l'ouvrage si remarquable de Jacques de Hemricourt intitulé: *Le patron de la temporalité.* Inédit.

De ce plateau, le site le plus riche et le plus varié se déroulait aux yeux de la multitude et ajoutait encore à la majesté de cette grande scène. L'armée avait à ses pieds l'admirable fond des *Tawes*, alors beaucoup plus boisé qu'à présent, mais où l'on voyait déjà de verdoyantes prairies et quelques-uns des charmants *cottages* qui y sont si nombreux aujourd'hui. A gauche, les eaux argentées de la Meuse, longeant les prés marécageux de Droixhe et de Saint-Léonard, allaient, en serpentant, baigner les villages de Jupille et de Herstal, ce grand et poétique berceau des rois carlovingiens. Dans le fond, on distinguait, à travers une légère vapeur blanchâtre, les riantes collines qui environnent Liége, et l'on apercevait même une partie de la cité. Les chevaliers contemplaient silencieusement les clochetons et les tourelles de leurs demeures, maudissant le tribun qui les en avait chassés et se demandant quand ils pourraient de nouveau habiter leur vinâve.

Les diverses émotions de la foule, en présence de cet imposant spectacle, firent bientôt place à la curiosité la plus vive, quand on vit Radus Des Prez, monter d'un pas ferme les marches de l'estrade et venir se placer debout devant le mayeur.

Un calme profond régna tout-à-coup parmi cette multitude naguère si bruyante et si agitée, et, sur un signe des échevins, le Mambour s'exprima en ces termes :

« Seigneurs, partant que vous êtes ici pour rendre jugement, comme vous avez accoutumance de le faire, je vous requiers humblement de déclarer si vous êtes en lieu convenable pour siéger.... (1) ».

Les échevins se consultèrent quelques instants, puis, l'un d'eux, s'adressant au mayeur: « Messire, dit-il, nous *recordons* que tous jugements rendus ici par nous seront fermes et sans appel, et nous vous prions de mettre notre déclaration en garde de loi.... » ; ce que le clerc de l'échevinage fit sur-le-champ.

Le Mambour prit alors de nouveau la parole : « Seigneurs, ajouta-t-il, d'une voix forte et sonore, moi, Radus Des Prez, je suis ici présent, devant vous, pour me plaindre de plusieurs méchantes gens qui ont brûlé et ravagé le pays de monseigneur l'Élu, et causé à nous tous grands dommages. Je requiers

(1) Signours esquevins, partant que vous esteis chi assis por rendre jugement si comme accoustume aveis, si vous requiere humblement que vuilhiez recordier si vous asteis en lieu por jugement doneir qui soit ferme de loy sains rapeal. JEAN D'OUTREMEUSE.

justice et vous supplie de prononcer sentence contre Henri de Dinant, Gérard Baisier, Arnold de Borlé, Guy Du Pont, Aynery de Pierreuse et leurs adhérents au nombre de douze (1) ».

Le mayeur écouta attentivement la plainte, puis la fit mettre en garde de loi par le clerc de l'échevinage; ensuite, il dit quelques mots aux deux boutilhers qui, s'avançant à chacun des coins de l'estrade, crièrent à haute voix et à trois reprises différentes : « Henri de Dinant, Gérard Baisier et autres accusés par Messire Radus, si vous êtes ici, venez en avant pour venger votre honneur et y être jugés à l'enseignement des hommes... (2) ».

Les trois citations furent répétées sans que personne parût. Alors, les échevins se parlèrent longtemps à voix basse, puis l'un d'eux, montant sur les degrés du perron, appela de nouveau Henri de Dinant et ses complices, les déclarant traîtres et félons, indignes de posséder aucun fief du pays, privés de leurs charges, offices, honneurs et dignités, et permettant à chacun de leur courir sus (3).

(1) JEAN D'OUTREMEUSE.

(2) J. DE HEMRICOURT, *Patron de la temporalité*; inédit. — JEAN D'OUTREMEUSE.

(3) JEAN D'OUTREMEUSE et JACQUES DE HEMRICOURT.

Des acclamations bruyantes accueillirent ces paroles, après lesquelles l'assemblée se dispersa peu-à-peu. On n'aperçut bientôt plus dans la plaine que de petits groupes de soldats et d'écuyers, devisant du plaid, ou s'arrêtant pour entendre répéter la sentence des échevins que les boutilhers criaient par tout le camp.

Henri de Dinant, informé de ce qui venait de se passer à Vottem, sentit que l'union des communes pouvait seule arrêter les projets de vengeance de l'Élu et des nobles; il dépêcha donc, sur-le-champ, d'adroits émissaires à Huy et dans les autres villes, exhortant les habitants à ne point séparer leur cause de celle des Liégeois et à ne conclure, avec le prince, aucune paix particulière.

Pendant que le tribun était occupé de ces soins importants, la bourgeoisie de Liége avait appris, de son côté, la condamnation de ses principaux chefs, et la plus vive agitation se manifestait parmi le peuple. Des rassemblements nombreux ont lieu sur différents points; des clameurs menaçantes se font entendre ; chaque bourgeois s'arme à la hâte et se précipite vers le Marché déjà envahi par la multitude. « A la mort, à la mort, hurle la populace, nos statuts n'ont point été observés, la sentence

est nulle ; les échevins ont forjugé Henri ; à la mort, *mettons à Hanot* leurs maisons, et que pas une d'elles ne reste debout (1)».

Aussitôt, les gens des métiers, usant eux-mêmes du droit de *Hanot* ou *d'abattis*, que la loi n'accordait qu'à l'évêque, saisissent des crocs, des pics, et courent détruire ces riches demeures ; puis, en signe de dérision pour l'Élu et les échevins, ils commencent, avec les débris du pillage, la construction d'une nouvelle habitation qu'ils destinent à Henri de Dinant (2).

L'Élu devint furieux en apprenant ces nouvelles ; il n'en fut que plus résolu à châtier sévèrement ceux de Liége, et, pour mieux y réussir, il attaqua et soumit successivement les confédérés des autres villes,

(1) Jean d'Outremeuse. — On peut consulter sur le *droit d'Arsin et d'abattis* ou de *Hanot*, le travail de M. Leglay, intitulé: *De l'arsin et de l'abattis de maison, dans le nord de la France.* 2e édit. Lille, 1842. Brochure excellente et curieuse comme tout ce qui est sorti de la plume du savant archiviste général du département du Nord.

(2) Jean d'Outremeuse. — Tunc populus, instinctu Dionantensis, domos funditus destruit scabinorum, de quarum trabibus et lapidibus Dionantensis sibi novam fabricat mansionem. Hocsem, p. 288.

pendant qu'une partie de ses troupes pressait vivement le siége de la cité et cherchait à la réduire par famine. Les Hutois, battus près d'Awans, durent eux-mêmes implorer la merci de l'évêque, qui se hâta d'enlever aux Liégeois ces redoutables alliés. La paix se fit par l'entremise de l'abbé de Neufmostier : les bourgeois de Huy s'engagèrent à réparer les dommages qu'ils avaient causés à Waremme et à Waleffe; leur tour de Damiette fut mise à castel et leur cloche du ban brisée en morceaux.

Henri de Gueldre revint alors à Vottem, suivi de toute son armée, et bien décidé à en finir avec cette misérable *ribaudaille*, comme il l'appelait, ces gens orgueilleux et méchants de la cité.



VII.

Une affreuse disette régnait dans Liége; les vivres manquaient depuis longtemps, les greniers étaient vides, et les troupes de l'Élu interceptaient toutes les communications avec le dehors. Malgré leur extrême détresse, les bourgeois, confiants dans l'alliance des autres villes, continuaient de se défendre; mais, quand ils apprirent les succès de l'évêque et l'isolement dans lequel ils allaient se trouver, leur ardeur fit place au découragement le plus profond : « Voilà ceux de Huy qui nous abandonnent, s'écriaient-ils;

le prince les a reçus à merci; qu'allons-nous devenir? (1) ».

Henri de Dinant et ses amis ne désespéraient cependant pas encore de la cause populaire et voulaient que l'on s'ensevelît sous les ruines de la cité plutôt que d'implorer la miséricorde de l'Élu. La bourgeoisie, épuisée, était loin de partager leur enthousiasme et désirait la paix. Le tribun, satisfaisant à regret au vœu de la multitude, vint lui-même trouver les maîtres-à-temps et les engagea à traiter avec l'évêque : « Monseigneur de Liége m'exceptera de la paix, je le sais bien, dit-il, il me hait parce que je soutiens vos droits et vos priviléges, mais tâchez au moins d'obtenir des conditions équitables pour la commune. — Henri, répliquèrent les maîtres, soyez assuré que nous n'épargnerons ni soins ni veilles pour vous préserver de tout mal; nous nous y emploierons aussi avant que cela sera en notre pouvoir (2) ».

(1) Li uns disoit a l'aultre : nos morons tous à meschief, chis de Huy nos ont falit. JEAN D'OUTREMEUSE — Tunc omnes clamare cœperunt quod pacem quam fecerunt Hoyenses, vellent ipsi similiter observare. HOCSEM, p. 289.

(2) Adoncq li maistres tos ensemble et cascon por li respondoit que li ung et li altre si avant qu'il poroit li aideroit à faire sa pais sens espargnier paine ne velhe. JEAN D'OUTREMEUSE.

Les maîtres-à-temps, accompagnés des abbés de Saint-Jacques, de Saint-Gilles et de Saint-Laurent, sortirent alors des murailles et se rendirent auprès du prince, à Sainte-Walburge. Henri de Gueldre fit bon accueil aux députés et les reçut avec courtoisie, mais ne voulut entendre à aucun arrangement : « Je ne puis traiter avec ces mauvaises gens, disait-il, jusqu'à ce que je les aie à merci pour faire couper la tête à ceux que je voudrai. Ils ont ruiné les maisons de mes serviteurs, chassé mes officiers, brûlé mes châteaux et j'en aurai vengeance ». Radus Des Prez assistait à la conférence; ce brave seigneur, dont le caractère était si noble et si chevaleresque, prit encore une fois la défense de la commune : « Messire, dit-il, à l'évêque, laissez-vous fléchir par les prières de ce pauvre peuple qui a follement suivi les conseils de quelques hommes pervers, et daignez le prendre en pitié. — Il m'est avis, cher Radus, répliqua l'Élu, que je ferais bien de châtier ces rebelles; mais je ne veux agir que d'après les conseils de mes barons (1) ».

Henri de Gueldre consulta un instant les chevaliers et les échevins qui l'entouraient; s'adressant ensuite

(1) JEAN D'OUTREMEUSE.

aux députés il leur parla en ces termes : « Seigneurs, qui êtes ici venus de la part de mes gens pour conclure la paix, voici mes conditions, et sachez que je n'en veux point d'autres : Henri de Dinant et tous ceux qui, comme lui, ont été déclarés traîtres et félons, dans le plaid de Vottem, me seront livrés pour en faire ce que bon me semblera ; les statuts de la cité seront abolis; les compagnies et les milices bourgeoises seront dissoutes; seulement, comme preuve de ma clémence, je laisserai au peuple l'élection de ses maîtres-à-temps (1) ».

Les députés répondirent qu'ils n'avaient pas pouvoir d'accepter de telles conditions et regagnèrent les portes de la cité où les attendaient un grand nombre de bourgeois : « Eh bien ! crièrent ceux-ci, donnez-nous des nouvelles et dites-nous comment vous avez parlementé à Sainte-Walburge? » Les maîtres baissèrent tristement la tête : « Allez sur la grande place du Marché, répliquèrent-ils, nous vous y ferons tantôt connaître le résultat de nos démarches ».

Quand la multitude apprit les prétentions de l'Élu, il y eut une désolation générale ; c'était grande pitié de voir hommes et femmes pleurer, gémir, se

(1) Jean d'Outremeuse.

tordre les mains de désespoir : « Oh! le méchant sire, s'écriaient les pauvres bourgeois, que faire en ce péril ? » Leurs lamentations devinrent encore plus vives et plus bruyantes lorsqu'ils aperçurent Henri de Dinant, qui se préparait à les haranguer. Aussitôt qu'il put se faire entendre : « Bonnes gens, leur dit-il, je vous ai loyalement servis nuit et jour ; c'est à cause de vous que je me trouve en pareil mal ; je vous suis pourtant toujours aussi dévoué, et je viens vous offrir mon corps, que vous pouvez aller porter à l'Élu. Mais, soyez en sûrs, moi mort, vous retomberez dans un servage pire qu'auparavant ; d'ailleurs, pensez à la honte qui rejaillira sur la commune, si vous faites la paix sans y comprendre tous vos concitoyens; il vaudrait mieux pour elle être complétement ruinée que d'être ainsi déshonorée (1) ».

En prononçant ces mots, Henri versait des larmes abondantes, et sa vive émotion se communiquant à la foule, celle-ci éclata bientôt en sanglots et mani-

(1) Hey, bones gens, je vous ay loyalment servi et jour et nuys et por vostre serviche suy cheus en chesti mal etc... Jean d'Outremeuse.

festa sa profonde douleur par de longs gémissements et des cris de détresse.

Parmi les assistants, se trouvaient quelques partisans de l'évêque, entre autres, un riche bourgeois, fort considéré, qui adressa tout-à-coup ces paroles au tribun : « Henri, si l'on avise attentivement ce qui se passe ici, on verra que vous nous avez fait tomber bien bas par vos manœuvres ; vous avez détruit l'honneur de la cité et nous allons être beaucoup plus misérables que nous ne l'étions avant d'avoir suivi vos conseils ; soyez donc honni ! Cependant si l'on peut faire aussi votre paix avec l'Élu, je le préfère et je désire que cela soit (1) ». Messire Escarbot a bien parlé, s'écrièrent faiblement deux ou trois voix, mais elles furent à l'instant étouffées par l'immense clameur qui sortit du sein de la multitude ; les uns proféraient des menaces contre messire Escarbot, d'autres répétaient le nom de Henri, avec enthousiasme ; enfin, après de longs et tumultueux débats, il fut décidé que l'on chercherait à obtenir de l'Élu des conditions plus favorables, et l'on désigna pour conclure un arrangement définitif, trente bourgeois notables à l'avis desquels le peuple déclara se soumettre à l'avance. Ces trente arbitres s'adjoignirent les trois abbés qui avaient apporté les premières propositions de Henri de Gueldre, puis tous se rendirent au couvent des frères Mineurs, où la cité possédait une grande salle destinée aux délibérations extraordinaires de la commune (1).

(1) Jean d'Outremeuse.

Le tribun avait un assez bon nombre de ses partisans, parmi les arbitres. Ceux-ci commencèrent par déclarer qu'avant de s'occuper de dresser les conditions de la paix, il fallait que l'Élu cassât le jugement prononcé à Vottem contre Henri, puisque, d'après les statuts, les échevins ne pouvaient siéger ailleurs qu'au Destroit (2). Les trois prélats furent chargés de transmettre cette décision préli-

(1) Jean d'Outremeuse. — Nous avons dit ailleurs pourquoi la commune avait le droit de s'assembler aux frères Mineurs. V. *Liége pittoresque ou description historique de cette ville et de ses principaux monuments*. Bruxelles, 1842, in-8°, p. 200 et 201 — Fisen, p. 10.

(2) Jean d'Outremeuse. — Verum consules, ex Henrici Dionantii sententiâ, qui suo rempublicam arbitrio regebat, nullam pacem volebant, nisi sublato scabinorum judicio. Fisen, p. 9.

minaire à l'évêque, qui ne put s'empêcher de rire, en apprenant cette nouvelle outrecuidance : « Je ne hais point mes gens de Liége, dit-il ironiquement, mais avant d'annuler la sentence de Vottem, j'aurai fait mourir dix mille bourgeois des communes; j'aurai tout ce que j'ai demandé et plus encore; le prévôt et les chanoines de Saint-Lambert, qui font cause commune avec les factieux, seront aussi exclus de la paix; j'aurai plus encore, car la cité reconnaîtra à moi et à mes successeurs le droit de prononcer jugement à Vottem, en tout temps et quand il nous plaira. Allez dire cela à mes bonnes gens de Liége, messeigneurs, et gardez-vous de revenir avec un refus de leur part; en ce cas, j'exigerais le double de ce que je réclame aujourd'hui (1) ».

Les députés revinrent à Liége, plongés dans un grand abattement. Quant à Henri de Gueldre, laissant le commandement de l'armée à Radus, il s'en alla à Bierset attendre la réponse des Liégeois. La trêve accordée pour les négociations expirait le lendemain matin.

Les propos menaçants de Henri de Gueldre firent

(1) Jean d'Outremeuse. — Fisen.

quelque impression sur l'esprit des arbitres. Dix d'entre eux penchaient déjà pour le parti de la paix, mais les vingt autres refusèrent obstinément d'accepter de pareilles conditions : « L'Élu est un félon et un traître, s'écria Eudon de Pixhe Vache, il ne nous reste plus qu'à faire une glorieuse défense; sonnons la cloche du ban; c'est le moment où les bourgeois doivent savoir mourir avec honneur pour le maintien de leurs franchises (1) ».

Ces paroles firent, un instant, renaître l'enthousiasme, mais, le lendemain, le découragement s'empara de nouveau des bourgeois, et la populace, toujours inconstante, oubliant les généreuses résolutions de la veille, se mit à parcourir les rues, criant : Merci! merci! Les gens des métiers avaient envahi le Pré-l'évêque et encombraient les avenues du palais et de la cathédrale de St-Lambert. L'abbé de Saint-Laurent vint alors les haranguer : « Désirez-vous vraiment la paix, leur dit-il, en ce cas, sachez-le bien, il vous faut approuver la sentence de Vottem et tout ce que Monsieur de Liége exigeait hier; il a juré, par tous les saints, qu'il ne vous recevrait

(1) Jean d'Outremeuse. — Chroniques manuscrites.

pas autrement en grâce, voyez donc ce que vous voulez faire ».

Les bourgeois répondirent tout d'une voix : « Nous voulons la paix, sans plus attendre et quelles qu'en soient les conditions (1) ».

A ces mots, Henri de Dinant, qui se trouvait au milieu de la foule, ne put contenir sa douleur ni son indignation : « Eh ! Dieu, mes maîtres, s'écria-t-il tout-à-coup, qu'il fait bon aider les gens des communes ! voilà le prix qui vous en revient ; je suis honni à cause de vous tous qui demandez honteusement pardon, sans penser à vos chefs ; c'est pour vous que je perds tous mes biens, et vous allez m'abandonner .... » !

— « Henri, répliquèrent les bourgeois attendris, ne redoutez rien ; une fois la paix faite, nous prierons humblement le prince de vous faire grâce ; nous intercéderons même auprès de l'empereur d'Allemagne, et vous demeurerez ici... (2) ».

— « Non pas, fit tristement le tribun, il me faut

(1) Jean d'Outremeuse — Chroniques manuscrites. — Responsum est ingenti clamore, irent referrentque pacem legibus quibus vellet Guelder. Fisen, p. 10.

(2) Jean d'Outremeuse. — Chroniques manuscrites. — Fisen, p. 10.

quitter Liége, je ne puis vivre ici en confiance ni en sûreté ; l'Élu sait comment j'ai défendu vos privi-léges, et la haine lui en demeurera toujours dans l'âme ».

En achevant ces mots, il traversa lentement les rangs de la foule, suivi de ses amis les plus dévoués, et s'éloigna sur-le-champ de son ingrate patrie (1).

(1) Jean d'Outremeuse. — Chroniques manuscrites. — Nec enim sibi quidquam aliud exspectandum esse ab eo, quem sibi compertum haberet esse mortalium omnium infensissimum, non aliâ causâ quam quod publicam libertatem adversus ipsum suscepisset tuendam. Fisen, p. 10.



VIII.

La paix fut conclue le jour même à Bierset, mais à des conditions plus dures encore que celles dont Henri de Dinant voulait le rejet. La commune se vit enlever tout d'un coup la plupart des priviléges pour le maintien desquels elle avait déjà bravé tant de dangers et de misères : indépendamment des milices et des confédérations des villes qui furent dissoutes, les bourgeois durent encore approuver le plaid de Vottem et reconnaître aux échevins le droit

de siéger en dehors de la cité; le prévôt, quelques chanoines et les principaux chefs populaires furent bannis; l'Élu se réserva, en outre, le château de Sainte-Walburge qui devint une citadelle, se fit payer trois cents livres d'argent pour les frais de la guerre, et exigea une assez forte amende de la cité, parce qu'on ne lui livrait point Henri de Dinant comme il l'avait d'abord demandé (1).

Les chevaliers et les nobles rentrèrent dans Liége à la suite de Henri de Gueldre; les bourgeois jurèrent de le servir loyalement et de lui être dorénavant soumis, sans jamais enfreindre la paix; de son côté, l'Élu promit de les mener par loi et raison et de traiter sur un même pied les *grands* et les *petits*.

Afin de payer les grosses sommes que le prince avait imposées et qu'il réclamait impérieusement, les maîtres de la cité levèrent des maltôtes dans tout l'évêché, et, sans avoir égard aux immunités ecclésiastiques, ils taxèrent les villages dont le chapitre de Saint-Lambert était seigneur. De là de nouveaux troubles entre le clergé et le bas peuple des communes sur qui, en réalité, presque toutes les charges de la capitation retombaient, et qui

(1) Jean d'Outremeuse. — Fisen, p. 10. — Paix de Bierset.

voulait y faire participer indistinctement les divers habitants du pays. Mais les bourgeois n'étaient plus organisés militairement; ils n'avaient pas de chefs et ressentaient d'autant plus vivement leur servitude présente, qu'ils avaient joui, quelque temps auparavant, d'une très-grande liberté. Peu-à-peu, ils en vinrent à regretter celui qui souffrait alors les douleurs de l'exil en récompense de son dévouement à la cause populaire: « Ah! si Henri était encore ici, disaient-ils, les choses n'iraient pas de la sorte et l'on nous craindrait un peu plus qu'on ne le fait aujourd'hui ». Le mécontentement augmenta de jour en jour; de nouveaux complots s'ourdirent et l'on finit par envoyer secrètement des émissaires au tribun, le suppliant de revenir aider le peuple contre les seigneurs qui accablaient la bonne ville (1).

Cinq mois à peine s'étaient écoulés depuis le départ de Henri. Il avait encore présent à la pensée le honteux abandon dans lequel on l'avait laissé lors des négociations pour la paix, mais il oublia tout

(1) Jean d'Outremeuse. — Dominationis acerbitas populum ad res novas incitavit... Henricum Dionantium ab exilio revocare statuerunt, quasi salutis publicæ libertatisque totum esset in eo præsidium. Fisen, p. 11.

quand il apprit ce qui se passait dans Liége et se laissa facilement persuader d'y rentrer.

Le dix-sept du mois de mars de l'an 1257, il se présenta aux portes de la ville, accompagné seulement de quelques-uns des proscrits; une multitude innombrable, prévenue de son arrivée, s'était portée à sa rencontre, avide de le revoir, et l'appelant le *père de la patrie* (1). Les échevins et les *grands* s'assemblèrent à la hâte pour déjouer les projets de la populace, mais leurs efforts furent vains, et le tribun fut reconduit en triomphe jusqu'à sa demeure où une garde d'amis dévoués veilla à la sûreté de sa personne.

Quelques jours se passèrent au milieu des préparatifs de l'un et de l'autre parti. Une nouvelle catastrophe était imminente, lorsque le doyen et le chapitre de Saint-Lambert vinrent trouver Henri de Dinant et lui remontrèrent combien sa présence, loin d'être utile à la commune, allait encore aggraver ses maux : « Les bourgeois sont affaiblis, ruinés et incapables de résister longtemps à l'Élu, lui dirent-

(1) Revertenti processit obviam ingens armatorum multitudo, patrem populi salutantium. FISEN, p. 11. — JEAN D'OUTREMEUSE. — CHRONIQUES MANUSCRITES.

ils, ils se décourageront bientôt et vous abandonneront ou vous livreront pour faire leur paix. Laissez-nous donc et prévenez de la sorte les affreux malheurs qui menacent votre patrie... (1) ».

Henri avait pu juger par lui-même de l'état réel des esprits; il savait que les riches bourgeois voyaient son retour avec peine, comme étant le précurseur d'autres orages; il comprit que son devoir, en de telles circonstances, était d'éviter une effusion de sang inutile, et se sacrifiant de nouveau à la tranquillité générale, il quitta la cité dans la nuit du trois au quatre avril, engageant les autres proscrits à suivre son exemple (2).

L'Élu était alors absent. Quand il apprit ce qui se passait à Liége, il s'écria : « Ah! les maudites gens, le diable les tient, je n'aurai jamais la paix tant que ce Henri sera parmi eux, » et il se hâta de revenir; mais, déjà, le tribun avait renoncé à ses desseins. L'évêque résolut néanmoins de châtier avec sévérité tous ceux qui avaient pris part aux derniers troubles. Les bourgeois, effrayés, se rendirent près de



(1) JEAN D'OUTREMEUSE. — CHRONIQUES MANUSCRITES. — FISEN.
(2) JEAN D'OUTREMEUSE. — FISEN.

lui, et implorèrent à genoux sa miséricorde, lui disant de traiter à sa volonté tous ceux qui avaient comploté pour ramener Henri, mais d'épargner la bonne ville. Content de cette soumission, le prince se borna à faire pendre les plus mutins, et à défaut de Henri de Dinant qu'il eût si volontiers tenu en son pouvoir, il s'acharna sur sa demeure. Faisant usage du *droit d'arsin et d'abattis* que les statuts lui accordaient, il décida que la maison du coupable serait détruite et brûlée. Le jour même les bannières furent déployées et arborées aux halles, et le mayeur fit crier au Destroit que les bourgeois devaient se tenir prêts, le lendemain matin, pour escorter les échevins et assister à la vengeance de Monsieur de Liége (1).

Dès le point du jour, les sons de la cloche blanche convoquèrent les habitants à la cérémonie annoncée la veille. A huit heures, le cortége s'achemina vers la demeure du proscrit, en Féronstrée; des chariots transportaient les instruments nécessaires à la démolition et à l'arsin. Quand on fut arrivé, le mayeur publia un ban à haute voix et appela par trois fois Henri de Dinant, afin qu'il

(1) Jean d'Outremeuse.

fit amende honorable. On répéta ces cris à chacune des issues de l'habitation, et, le coupable ne paraissant point, l'abattis eut lieu à la requête des échevins. Quelques hommes, munis de crocs et d'autres engins, ruinèrent de fond en comble la maison du tribun et mirent ensuite le feu aux débris qui jonchaient la terre. On ne conserva que deux ou trois poutres qui furent à l'instant même transportées ailleurs, sans que l'on sût d'abord à quel usage elles étaient destinées; mais, après la cérémonie, lorsque les bourgeois repassèrent par la grande place du Marché, ils aperçurent, sur le point le plus élevé de la prairie des frères Mineurs, un gibet auquel était suspendu le corps du maître-à-temps Gerard Baisier, l'un de leurs chefs, et l'ami le plus dévoué de Henri de Dinant (1).

Celui-ci avait échappé aux persécutions de l'Élu en se réfugiant près du comte de Namur, où il paraissait ne plus aspirer qu'à vivre en paix; mais ce n'était point là l'affaire de Henri de Gueldre: « Je

(1) Jean d'Outremeuse. — Chroniques manuscrites. — Patibulum erigi jussit in monte S. Walburgis eâ parte quæ cœnobio Minorum imminens è foro spectari posset, etc. Fisen, p. 12.

veux le tenir en geôle, disait-il, et ne serai content qu'après m'être vengé de ce vilain ». Il essaya, en effet, de diverses ruses pour le surprendre ; heureusement toutes échouèrent devant la fermeté ou la prudence du tribun. L'évêque fit alors redemander son vassal à la comtesse de Namur, Marthe de Brienne, qui gouvernait cette province en l'absence de Baudouin de Courtenay, son mari, la priant de lui renvoyer son sujet rebelle bien enchaîné et sous bonne garde ; la comtesse n'en fit rien : « Allez à Valenciennes, dit-elle à Henri de Dinant, vous y trouverez Marguerite de Flandre ; je sais qu'elle a bonne mémoire des services que vous lui avez autrefois rendus ; elle vous recevra bien, car elle n'a rien à redouter de Monsieur de Liége (1) ».

Henri suivit l'avis de la comtesse et partit accompagné d'une forte escorte de bourgeois de Namur. Marguerite fut ravie de voir l'homme qui avait empêché les Liégeois de prendre parti contre elle, lors de ses démêlés avec Jean d'Avesnes. Elle reçut Henri avec distinction et courtoisie, et offrit même de lever quelques compagnies pour aller combattre avec lui les gens de Liége. Mais, à cette proposition, celui-ci

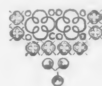
(1) Jean d'Outremeuse. — Chroniques manuscrites. — Fisen.

fit bien voir toute la noblesse et la loyauté de son caractère : « Oncques n'ai fait de trahison, dit-il à la comtesse de Flandre, oncques n'en ferai. L'Élu est mon seigneur, et le pays de Liége est mon pays ; je ne guerroierai jamais avec vous ni contre l'un ni contre l'autre. — Ami, répliqua Marguerite, je ne vous ai parlé de cela que pour vous tenter ; je vois que vous êtes prud'homme, restez ici et soyez de mon conseil, car je fais grand cas de vous (1) ».

Que devint Henri de Dinant dans le long exil qu'il eut à supporter et dont les honneurs n'allégèrent, sans doute, que bien faiblement le poids ? personne ne le sait ; un voile impénétrable couvre les derniers jours de cette existence, d'abord si agitée, et qui s'acheva peut-être paisiblement dans le

(1) A cilh foys mostrat Henris quil fut loyais homes, et à la comtesse : onques mains trahison ne fys, onques ne feray ; et chest li esluis li miens siere... etc. Amy, dist la comtesse, je disoie chu por vous ensayr, mains je vous treuve preudhome et loyais et vous fay de conselhe... Jean d'Outremeuse. Cet aveu de Jean d'Outremeuse est d'autant plus remarquable qu'il est en général peu favorable à Henri de Dinant ; c'est l'historien de la chevalerie et surtout de la chevalerie de son lignage ; il montre, comme Froissart, peu d'estime et d'affection pour les communes.

doux repos de la famille. Nous aurions voulu suivre le tribun sur la terre étrangère, l'entendre regretter Liége, nous associer à ses vœux, partager ses espérances; mais celui qui trouva tant d'historiens pour ses succès n'en a point eu pour ses malheurs. Son nom seul resta debout, et cette grande ombre, planant sur la cité, réveilla plus d'une fois encore l'enthousiasme de la bourgeoisie et valut un jour à nos pères, LA LIBERTÉ!...



IX.

Notre récit serait incomplet si nous n'ajoutions quelques mots sur les dernières années du règne de Henri de Gueldre.

L'Élu, nous l'avons dit, était un vaillant capitaine, un hardi chevalier bien plutôt qu'un saint évêque. Adonné aux plaisirs, en faisant son unique affaire, il passait le temps dans les plus infâmes débauches, et, malheur aux bourgeois qui osaient mal parler de lui. Quand il fut contraint par le pape

de prendre les ordres, en 1258, on lui connaissait déjà vingt-trois bâtards; à sa mort, il en laissa soixante-cinq vivants: « C'est bien dommage, s'écrie naïvement le chroniqueur Jean d'Outremeuse, qu'il fût si adonné à la luxure, car il était digne d'être roi de France par sa bonté; il était grand justicier, et plus courtois, plus ferme ni plus subtil on n'eût trouvé de Liége à Rome; mais il fit tant de diableries, qu'on ne saurait les raconter ».

Ce fut surtout après l'entière soumission de la bourgeoisie, que Henri de Gueldre ne mit plus de frein à ses penchants licencieux; pour les satisfaire il leva des taxes, vendit les bénéfices ecclésiastiques, tortura le peuple de mille manières et finit par s'attirer l'animadversion générale.

Les échevins et les grands, affaiblis par les dernières guerres, n'étaient point en état d'empêcher ses vexations; l'évêque avait, d'ailleurs, aux portes mêmes de Liége, le château-fort de Sainte-Walburge, où il tenait enfermés ceux qui faisaient mine de lui résister. Mais cela n'empêchait pas les gens de la commune de lui lancer maintes pasquinades et force brocards; on l'appelait ordinairement *le grand ribaud de la cité*, et l'on comparait ses mœurs dissolues avec la vie si pure et les sentiments si pleins de loyauté de Henri de Dinant, du

proscrit (1). Enfin, les Des Prez eux-mêmes, qui jusqu'alors lui étaient demeurés fidèles, devinrent aussi ses ennemis acharnés; voici à quelle occasion.

Coene le Frison, de Jupille, l'un des nobles chevaliers de ce lignage, possédait une fille charmante, nommée Berthe, dont les plus riches seigneurs de Liége ambitionnaient la main. Henri de Gueldre, qui avait eu différentes occasions de la voir, en était devenu vivement épris, et cherchait, depuis lors, les moyens d'assouvir son odieuse passion. Un jour qu'il dînait chez son puissant vassal, ce prêtre débauché osa faire à la gente damoiselle l'aveu de son amour, et ne rougit pas de se porter à des violences honteuses contre la fille de son hôte. Aux cris jetés par Berthe, Coene accourut, mais trop tard pour empêcher le forfait et le venger; l'évêque avait eu le temps de s'enfuir: monter à cheval, se précipiter vers son palais fut pour lui l'affaire d'un instant; les Des Prez, qui s'étaient mis à sa poursuite, eurent la douleur de l'y voir rentrer sans avoir pu l'atteindre (2).

(1) Chroniques manuscrites. — Jean d'Outremeuse.

(2) Jean d'Outremeuse.

Quand il se vit seul, le prince regretta amèrement ce qui venait de se passer : « Me voilà honni à jamais, s'écriait-il, je n'avais plus à Liége d'amis que les Des Prez; ils m'ont aidé contre tous et tenu en grand honneur; aujourd'hui notre union est désormais rompue par ma faute... (1) ».

Il disait vrai : ce fut en vain qu'il offrit de leur payer une forte amende pour expier son crime, ils jurèrent qu'il n'aurait plus ni paix ni trêve avec eux, allèrent jusqu'à le défier tous personnellement, et le firent enfin ajourner au chapitre. Mais, déjà, l'évêque avait retrouvé son arrogance habituelle; il savait que les chanoines le craignaient et se garderaient bien de le réprimander. L'un d'eux pourtant, l'archidiacre Thibaut de Plaisance, osa le faire; il lui reprocha hautement sa vie scandaleuse et le menaça d'en écrire au souverain pontife. « Vilain, s'écria l'évêque, tu mens, car tu ne le feras pas.— Seigneur, répliqua Thibaut, je ne suis pas un vilain, mais celui-là mérite bien ce nom, qui com-

(1) Certes, je suys honny, car je n'avoie à Liége plus d'amis que li linage Des Preis qui toudis moy at tenut en honour. Or, coment ilh fineis l'amisteit d'entre nous. Jean d'Outremeuse.

met des actes de la plus basse félonie contre ses amis, ainsi que vous avez fait.—Vilain, répéta l'évêque, pâle de colère, tu mens et je me vengerai de toi.—Seigneur, ajouta l'archidiacre, je suis chanoine de Liége, âgé de près de quatre-vingts ans, un pauvre vieillard étranger, sans amis, sans alliés pour me secourir, vous pouvez donc me menacer à votre aise; mais, je vous le dis encore une fois, le pape de Rome sera informé de vos déréglements, et s'il le faut, j'irai moi-même les lui dévoiler (1) ».

A ces mots Henri de Gueldre ne put contenir sa rage, et, se jetant sur Thibaut, il lui asséna un coup violent qui l'étendit à ses pieds. Des cris de vengeance sortirent en même temps de la bouche des chanoines et de celle des chevaliers présents à la séance du chapitre, mais l'évêque avait aussitôt quitté la salle et s'était empressé de rentrer dans son palais. Les Des Prez furieux, juraient qu'ils poursuivraient leur vengeance et se préparaient à escalader les hautes murailles de cet édifice, lorsque l'archidiacre, revenu de son évanouissement, accourut au milieu d'eux : « Mes amis, s'écria-t-il, en l'honneur

(1) Faux vilains, dist levesque... Et ilh respondit : Sire, je ne suis mie vilains, mais vilains est qui dist ou fait vilonie a ses amis si come vous avez fait... etc. Jean d'Outremeuse.

de Dieu, je vous supplie de ne point tuer votre évêque ; s'il m'a frappé, laissez-moi seul l'en punir ; je pars dans trois jours pour aller visiter le Saint Sépulcre avant de mourir ; puis j'irai tout raconter au saint-père (1) ».

Thibaut de Plaisance partit en effet trois jours après ; il revenait de la Syrie et faisait route vers Rome, lorsqu'il apprit que lui-même venait d'être élevé au siége pontifical sous le nom de Grégoire X.

Le nouveau pape avait bonne souvenance des déportements de Henri de Gueldre ; avant de le châtier, le vieillard essaya pourtant encore de ramener au bercail la brebis égarée, et, dans ces louables intentions, lui adressa une longue lettre où il met à nu les nombreuses turpitudes de l'évêque coupable et cherche à éveiller le repentir dans son âme endurcie : « Nous voulons, disait le souverain pontife, exposer à tes yeux quelques-uns des crimes dont l'on t'accuse, afin que la rougeur te monte au front, que tu amendes ta vie déréglée, et que nous ne soyons point réduits à la triste nécessité de pleurer ta perte. Nous avons appris, non sans une vive amertume, qu'au mépris de la gravité du caractère épiscopal,

(1) Chroniques manuscrites. — Jean d'Outremeuse.

tu te rends coupable de simonie, d'incontinence et de bien d'autres abominations ; que tu t'abandonnes sans retenue à la débauche et à tous les désirs de la chair au point que tu as engendré plusieurs enfants, tant avant que après ta promotion à l'épiscopat. Tu vis publiquement en concubinage avec certaine abbesse de l'ordre de Saint-Benoît, et devant de nombreux convives, tu as osé te vanter impudemment d'avoir procréé en vingt-deux mois quatorze bâtards auxquels tu as donné ou fait conférer des bénéfices ecclésiastiques, bien qu'ils ne fussent pas en âge de les recevoir (1) ; tes autres enfants, tu les maries à des puissants et à des nobles, en leur assignant pour dot les biens de ton église.

« Enfin, pour mettre le comble à ta damnation, tu retiens, depuis longtemps, dans l'un de tes manoirs, appelé vulgairement le parc, certaine religieuse, aussi de l'ordre de St.-Benoît, à laquelle tu as donné bon nombre de compagnes. Quand tu vas les voir, tu laisses ta suite en dehors et tu entres

(1) Quamdam abbatissam ordinis S. Benedicti tibi publicè constituens concubinam, dùm sederes in quodam convivio coràm omnibus qui tunc aderant impudenter confessus fuisti te infrà viginti duos menses quatuordecim filios suscepisse.. etc. *Epistola Gregorii papæ*, *Henrico episcopo leodiensi*, apud Chapeauville, p. 301.

seul chez ces femmes (1). Tu as cassé l'élection d'une abbesse pour lui substituer la fille du comte de Nassau dont le fils a épousé l'un de tes enfants naturels, et cette abbesse, créée par toi, vient, au grand scandale de tout le pays, de mettre au monde le fruit du commerce incestueux que tu entretiens avec elle. »

« Une autre religieuse ayant résisté à tes désirs, son frère, qui est clerc, te l'a livrée, et l'a conduite dans l'un de tes châteaux sous prétexte d'aller visiter sa famille ; ton lâche complice a été récompensé par une riche prébende, et la malheureuse est, dit-on, déjà enceinte de toi (2). Tu as, en outre, conféré l'ordre de prêtrise à trois fils que tu as eus de la bénédictine du parc, et des deux filles qu'elle t'a données, tu as marié l'une au fils du comte de Saive, en la dotant de biens achetés pour 1500 marcs d'argent, que tu es accusé d'avoir pris à ton église..... Ce vingtième que tu prélèves annuellement sous prétexte que les terres de ton église sont engagées, tu le fais servir à enrichir tes bâtards.....

(1) Et cum ad locum illum accedis, relictis exterius illis quos tecum ducis, solus ingrederis ad easdem. *Ibidem.*

(2) Ad quoddam manorium tuum fraudulenter adduxit, quæ jam ex te dicitur concepisse. *Ibidem.*

« Tu ne sais défendre les droits ni les immunités du clergé contre les envahissements des nobles ; ta justice temporelle tu l'exerces avec négligence et relâchement ; les voleurs, les homicides et les autres malfaiteurs achètent de toi, à prix d'argent, l'impunité de leurs forfaits. Qu'est-il besoin d'en dire davantage; tu ne récites point tes heures, car tu sais à peine lire. Au grand péril de ton âme, on te voit couvert d'habits mondains de pourpre, garnis de ceintures d'argent et d'or, à tel point que tu ressembles mieux à un chevalier qu'à un prélat. Ah ! Dieu, si ces choses sont vraies, et il n'y a point à en douter, que deviendra le peuple de Liége, qui est confié à tes soins, que tu prives de la nourriture sainte et que tu corromps par de pernicieux exemples ? Le troupeau peut-il trouver les pâturages que le pasteur ignore ? Peut-il se diriger dans la voie que le maître abandonne ? Comment se guérira-t-il de la contagion, puisque toi-même, son médecin tu en es infecté ?.. (1) ».

(1) Hocsem et Jean d'Outremeuse nous ont conservé tous les deux cette lettre remarquable ; le texte de Jean d'Outremeuse est préférable à celui de Hocsem en ce qu'il offre quelques noms propres omis sans doute à dessein par le chanoine

L'évêque ne fit que rire de ces touchantes remontrances : « Par ma foi, dit-il, lorsqu'il eut entendu la lecture de la lettre, il est bon de se faire craindre, le pape a peur de moi, je le vois bien à ses écritures; mais, par Dieu, je ne fis oncques tant de mal aux gens des communes que j'en ferai par la suite (1) ».

Le souverain pontife apprenant que rien ne pouvait émouvoir ce misérable, finit par le citer au concile de Lyon, en 1274, et l'y déposa solennellement de son évêché. Alors commença pour lui une nouvelle vie d'aventures et de rapines. Retiré chez son frère Otton, comte de Gueldre, il inquiéta les Liégeois de mille manières, faisant des courses jusqu'aux murs des villes, pillant châteaux et villages, et rançonnant les bourgeois qu'il parvenait à saisir. La haine contre lui était si générale à Liége, qu'on promit vingt livres de gros à quiconque le prendrait mort ou vif; mais il échappait à toutes les embuscades dressées contre lui.

de Saint-Lambert. Notre ami, M. Moulan a donné des fragments plus étendus de cette lettre dans son *Histoire d'un évêque de Liége*, excellent travail, qui nous fait vivement regretter que M. Moulan ait complétement renoncé à écrire une histoire qu'il connaît si bien, et dont, l'un des premiers, il a cherché à réveiller le goût à Liége.

(1) Jean d'Outremeuse.

Il vint se faire tuer, en 1283, dans le marquisat de Franchimont, par Coene le Frison, qui, depuis longtemps l'épiait avec ses amis. Le père avait enfin vengé l'honneur outragé de sa fille (1).

(1) Jean d'Outremeuse et quelques autres historiens disent que Henri de Gueldre fut tué par Radus ou par Thierry l'Ardenais, de la famille des Des Prez. Deux manuscrits du 15e siècle affirment qu'il mourut de la main de Coene le Frison ; c'est aussi le sentiment de Loyens, et c'est celui que nous avons cru devoir adopter.



INAUGURATION

DE LA

STATUE DE GRÉTRY.

18 Juillet 1842.

